

# **La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029**

**Mémoire présenté à**

**Monsieur**

**Jean-François Roberge  
Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

**Commission des relations avec les citoyens**

**Par**

**Madame Aminata Ba, Présidente  
ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides**

**11 Août 2025**



Sous la direction d'Alain Marginean  
Recherche, contenu et rédaction  
collaboration Sihem Leila Gadi et Marjorie Régimbeau  
ABL Accès Accueil Action Basse-Laurentides

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'immigration, de la francisation et de l'intégration  
Secrétariat des commissions  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3e étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Ministre,

Membres de la Commission,

Lors de la consultation sur la Planification des niveaux d'immigration pour le Québec, nous avons réitéré les particularités propres à la Rive-Nord de Montréal et en particulier des Basses-Laurentides à l'égard de la région des Laurentides. Nous avons déclaré alors que nous étions une « sous-région » en porte-à-faux par les analyses statistiques des régions puisqu'ayant « un pied à Montréal et l'autre dans la région des Laurentides ». Nous souhaitons, lors de la dernière consultation que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration persiste dans les actions déjà engagées et accélère la mise en œuvre du Plan d'action régional des Laurentides par la reconnaissance des trois sous-régions telle qu'innovée courageusement par cette dernière. Nous souhaitons aussi qu'Emploi-Québec s'ouvre à la même réalité et développe ses actions en tenant compte de la spécificité des Basses-Laurentides et aussi des interdépendances avec la région de Laval et de Montréal. Nous avons également insisté sur la nécessité de l'immigration et, plus largement, de la diversité comme facteur de contribution au développement social et économique des Basses-Laurentides. Du même souffle, nous avons porté à votre attention que nous souhaitons que les programmes de francisation et d'intégration au milieu soient paramétrés en fonction des besoins et des contraintes spécifiques dont l'accessibilité.

Enfin, nous souhaitons également que certains critères de sélection, dont celui sur la maîtrise de la langue française, soient pondérés de façon à reconnaître la potentialité de l'apprentissage du français eu égard aux valeurs culturelles de certaines catégories d'immigrants. Depuis ce temps, qu'en est-il de la problématique de l'immigration dans les Basses-Laurentides en regard aux niveaux d'immigration souhaitables ?

D'entrée de jeu, nous devons non seulement reconnaître, mais aussi souligner les avancées significatives rendues possible par le rétablissement des directions régionales de la mise en place des nouveaux programmes d'appui aux acteurs locaux, notamment les programmes PAC et PASI.

De façon plus spécifique, en ce qui nous concerne, ABL, le programme Ici-Santé nous a permis d'établir des ponts significatifs entre notre clientèle et le CISSS des Laurentides. Nous devons également souligner la mise en place du programme de francisation sur notre territoire, qui était, il faut le rappeler, au cœur de notre participation à la dernière commission parlementaire (et ce, malgré les ratés de l'automne 2024), l'enjeu principal pour nous demeurant une question de répartition régionale.

Dans ce mémoire, nous voulons de nouveau témoigner des actions entreprises, de nos interrogations et des défis que nous souhaitons être relevés par le gouvernement du Québec.

Nos salutations,

**Madame Aminata Ba**

Présidente

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides  
184, rue Saint-Eustache, bureau 307  
Saint-Eustache (Québec) J7R 2L7

6 rue de l'Église, bureau 317  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

(514) 570-3313

[ablimmigration@gmail.com](mailto:ablimmigration@gmail.com)

<http://www.abl-immigration.org>

<http://www.facebook.com/ablimmigration>

## **Résumé :**

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides, incorporé en 2005, est issu d'une table de concertation réunissant des représentants des CLD, d'Emploi-Québec, des CLSC, du Cégep et de la Commission scolaire. Animés par la volonté de mieux comprendre les transformations culturelles du profil de la population des MRC de Deux-Montagnes, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel, ils souhaitaient anticiper ces changements et offrir des services adaptés à cette diversité. Avec le temps, ces administrateurs ont cédé leur place à une gouvernance fondée sur la participation communautaire.

Notre organisme a pour mission de favoriser et soutenir une intégration interculturelle harmonieuse. Ses objectifs : promotion de la région, sensibilisation à l'apport de l'immigration, accueil et soutien à l'intégration. Depuis sa fondation en 2005, le conseil d'administration est composé d'administrateurs provenant de la communauté issue des catégories suivantes : agent économique, éducation, santé et entreprise.

Nous avons eu l'occasion de participer aux commissions parlementaires antérieures portant sur la planification des niveaux d'immigration et à la commission portant sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Au niveau régional, nous participons au Plan d'action Laurentides EQ. De plus, nous poursuivons nos activités de sensibilisation des instances politiques aux enjeux de l'immigration dans les Basses-Laurentides et collaborons activement avec les organismes locaux.

Le rétablissement des directions régionales du MIFI, les nouveaux programmes des financement (PASI-PAC) ont un impact significatif et positif permettant une réponse aux défis de l'intégration au Montréal métropolitain, à l'étalement urbain et à la croissance démographique conséquente.

En considérant les différents scénarios présentés et en réponse aux six orientations contenus dans le document de consultation, nous croyons plus que jamais, en terme d'efficience, qu'il faille paramétrer les actions, les projets (et les financements conséquents) aux réalités spécifiques des milieux d'accueil et qu'il faille, nous concernant, considérer les Basses-Laurentides comme un milieu, une « région » avec ses spécificités dans le contexte du développement de la Rive-Nord de Montréal et de la CMM.

La gouvernance actuelle, dans un ancien paradigme à nos yeux, nous semble demeurée figée dans une logique territoriale déconnectée des nouvelles réalités qui prennent place.

Enfin, le présent mémoire complète le sondage de la présente consultation.

## **MÉMOIRE :** **ABL 2026-2029**

### **ABL-Immigration - un organisme en plein essor:**

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides a pour mission de favoriser et soutenir une intégration interculturelle harmonieuse. Depuis sa fondation en 2005, notre organisme s'est fixé trois objectifs généraux. Premier objectif : promotion de la région, c'est-à-dire favoriser des actions permettant de faire connaître la qualité de vie et les nombreuses possibilités au niveau de l'emploi, des services socioculturels, du transport en commun, du logement et autres qui s'offrent dans les Basses-Laurentides. En deuxième lieu, sensibilisation à l'apport de l'immigration, à savoir favoriser des actions permettant une connaissance de la migration dans le monde et une ouverture interculturelle. Enfin, accueil et soutien à l'intégration, c'est-à-dire offrir des services de première ligne et de référence aux immigrants autonomes et, éventuellement, aux réfugiés.

Le conseil d'administration de notre organisme est composé d'administrateurs provenant de la communauté et issus des catégories suivantes : agent économique, éducation, santé et entreprise.

Depuis la création d'ABL-Immigration, nous avons participé à la rédaction d'un mémoire sur la Planification des niveaux d'immigration pour le Québec 2005-2007, en janvier 2004, et, en août 2007, nous avons présenté un autre mémoire sur la Planification triennale des niveaux d'immigration pour la période 2008-2010 pour la période 2012-2015. Puis en 2016 nous nous sommes donc présentés en commission parlementaire à quatre reprises pour faire valoir notre point de vue. Par ailleurs, nous avons aussi participé à la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, en septembre 2007.

Au niveau de la région des Laurentides, nous avons contribué à l'élaboration du premier Plan d'action préparé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Nous participons au comité des partenaires des Laurentides EQ. Nous avons participé de façon active au comité d'orientation qui a conduit à l'étude « Expertise en matière d'emploi et d'immigration des gestionnaires des Laurentides (2024) » commandité par EQ-Laurentides.

Nous devons mentionner que les transformations profondes de structures au MIFI, dont plus particulièrement la réouverture des Directions régionales en parallèle à d'autres restructurations (CRÉ, CLD, MRC, CSSS), ces deux dernières années ont eu un impact majeur sur le développement de notre organisme. Si nous avons été d'accord avec les nouvelles orientations du

ministre, nous sommes d'avis, comme nous en avons fait part, que les restructurations qui ont eu lieu au MIFI ont suivi les orientations proposées pour notre région.

Les ententes au programme PAC et PASI du MIFI sur une base triennale, les appuis en cours de réalisations avec les MRC des Basses-Laurentides et différentes ententes dont l'appui des députés provinciaux et fédéraux nous permettent d'entrevoir la poursuite de notre plan d'action 2025-2027.

### **Une présence assidue dans les Basses-Laurentides :**

Les Basses-Laurentides comprennent les MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel et renferment plus de la moitié de la population de la région des Laurentides, appartenant à la fois à cette région, mais aussi à celle de la CMM. C'est, pour ainsi dire, une sous-région en émergence dont la gestion est assurée par quinze villes. L'économie y est prospère ; la main-d'œuvre diversifiée est recherchée. Les infrastructures en santé et en éducation progressent régulièrement. Les réseaux routiers et de transport public augmentent en efficacité, bien que des investissements supplémentaires soient nécessaires (Plan de mobilité régional des Laurentides, 2023). Par ailleurs, le secteur de (sans mentionner aussi) l'habitation connaît un développement sans précédent.

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides est un organisme de plus en plus reconnu par la qualité de ses interventions au chapitre de l'immigration. Nous avons systématiquement fait des représentations auprès de tous les députés provinciaux et fédéraux et des préfets, maires et leaders socio-économiques et communautaires faisant valoir les avantages de considérer l'immigration comme un atout important pour le développement de notre région. En d'autres termes, nous avons sensibilisé ces instances et poursuivons nos actions en ce sens, à la problématique de l'immigration.

Mentionnons avec fierté notre collaboration avec la MRC-TDB qui a mis sur pied un fonds d'aide aux ressortissants ukrainiens, salué comme une action exemplaire par plusieurs MRC du Québec et aussi la reconnaissance de l'association des chefs de police du Québec, lors de leur congrès en 2023 pour saluer notre approche de partenariat communautaire pour ne citer que ces deux exemples.

Dans un tout autre ordre d'idées, la mise en opération du REM, ne fera qu'intégrer davantage les Basses-Laurentides au grand Montréal. C'est encore plus vrai pour les néoquébécois et les nouveaux arrivants issus de l'immigration qui eux généralement proviennent de milieux urbains plus importants que le Montréal-Métropolitain et qui se considèrent « montréalais » bien souvent.

## **La difficile reconnaissance d'un milieu spécifique : Les Basses-Laurentides composées de la MRC de Deux-Montagnes, la MRC de Thérèse-De Blainville et de Mirabel.**

S'il ne s'agit pas d'une région administrative au sens de l'organisation structurelle gouvernementale, la région des Basses-Laurentides, par ses particularités, en fait un territoire qui appelle à des actions spécifiques.

Les Basses-Laurentides représentent près de **60% de la population de la région administrative des Laurentides et accueillent plus de 70% des nouveaux arrivants** sur ce territoire. Pourtant, les politiques de régionalisation de l'immigration du MIFI, bien qu'essentielles, ne concernent pas ce territoire et relèvent de paramètres différents concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET) (politique fédérale).

Voici quelques particularités tirées des données de Statistique Canada de 2021 et du MIFI :

**Thérèse-De Blainville** : environ 165 000 habitants. La population de la MRC a connu une croissance de 8 % inférieure à celle de la région des Laurentides qui est de 10 %, plus élevée que celle du Québec qui est de 5 %.

**Deux-Montagnes** : environ 105 000 habitants. La population de la MRC a connu une croissance de 10 % (égale à celle de la région des Laurentides). Et encore une fois supérieure à celle du Québec.

**Mirabel** : environ 50 000 habitants. La population de Mirabel a connu une croissance de 13 % supérieure à celle de la région des Laurentides. Et nettement plus élevée que celle du Québec qui est de 5 %.

Laurentides : environ 600 000 habitants.

Laval : environ 450 000 habitants.

Basses-Laurentides : environ 320 000 habitants, soit 53 % de la population des Laurentides.

### **Constats : Quelques éléments observés**

- Population immigrante (née hors Canada) : 5 % de la population des Laurentides, dont 65 % résidant dans les MRC des Basses-Laurentides.
- Population active sans emploi : taux sous la moyenne, région et Québec.
- Revenu moyen : largement supérieur à celui de la région des Laurentides.
- Âges et population active : population jeune. Taux de vieillissement des plus faibles au Québec.
- Scolarité : pour la MRC Thérèse-De Blainville, nettement supérieur à la région des Laurentides.

- Besoin de main-d'œuvre : en hausse significative, 70 % en remplacement et 30 % en croissance.
- % sans emploi : taux nettement inférieur au Québec (5 % prévus 2026).
- % sans emploi - communautés : équivalent au % sans emploi.
- Sous-représentation des minorités visibles et ethniques (secteur parapublic).
- % population née hors Canada 10 ans : élevé, suit la courbe des nouveaux résidents. Perception d'habiter le grand Montréal.
- % population née hors Canada 5 ans : les nouveaux arrivants s'installent peu dans les Basses-Laurentides (généralement en lien avec une connaissance familiale ou autre).
- Mobilité interrégionale (Rive-Nord-Laval-Montréal, navettage).
- Forte mobilité entre les MRC des Basses-Laurentides et avec les régions de Laval et Montréal. (Voir IMT/ emploi Québec).
- Diversité du tissu économique : permet une stabilité et une croissance continue malgré les grandes fermetures.
- Augmentation significative des TET, les parrainages venant modifier l'offre d'ABL (Ici Santé).
- Les problématiques de cohérence entre les politiques fédérales et provinciales.
- Par ailleurs, si l'accès au transport en commun demeure problématique, Saint-Jérôme n'est pas considéré comme une « capitale régionale » et encore moins pour les nouveaux arrivants (l'attraction étant Laval et Montréal).

### **Les perspectives futures :**

- Développement et intégration économique à la CMM.
- « Banlieutisation » - nouveaux résidents et nouveaux arrivants.
- L'impact du projet du train REM Dorval-Brossard-Deux-Montagnes.

## **Des actions concrètes :**

Poursuivant notre premier objectif de promotion de la région, nous avons participé à plusieurs activités régionales et supra régionales et avons encouragé des résidents de Laval et de Montréal à y participer. Avec l'aide de notre site Web et de notre page Facebook, nous tentons de diffuser le maximum d'information concernant la région. Nous espérons vivement pouvoir reprendre les journées d'exploration avec les organismes suivants : Centre Génération Emploi (CGE), Promotion Intégration Société Nouvelle (PROMIS), Accueil Liaison Pour Immigrant (ALPA), Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ) et Carrefour Bio Local Emploi, tous basés à Montréal, même si nous ne sommes pas directement concernés par les programmes de régionalisation du MIFI.

L'information que nous diffusons a pris différentes formes : imprimés, affiches, brochures, dépliants. Mais, c'est surtout le format électronique que nous privilégions. Nous avons déjà conçu et réalisé un site électronique que nous souhaiterions plus convivial à nos différentes clientèles. Pour l'instant, selon les échos que nous avons, il semble assez performant. Notre entente actuelle avec Immigrant Québec nous permet aussi d'aller chercher d'avantage cette clientèle.

Tous ces efforts que nous avons déployés nous ont amenés à accompagner plusieurs immigrants qui se sont installés dans la région au-delà de la règle du 5 ans. Ce fut aussi le cas pour plusieurs immigrants (ou membres de communautés) qui ont trouvé un emploi dans la région et qui sollicitent nos services d'accompagnement.

La problématique liée à la francisation persiste en partie. L'automne 2024 a été particulièrement difficile, notamment en raison d'enjeux territoriaux impliquant Saint-Jérôme et Laval. Des efforts récents du MIFI pour accroître l'offre de francisation en région sont en cours mais restent insuffisants (Rapport annuel MIFI 2023-2024).

Comme nous le mentionnions, bien que la situation se soit globalement rétablie, la problématique de la francisation demeure. Les enjeux d'accessibilité sont moins liés aux distances mais aux temps pour parcourir ces distances (accès au transport en commun).

## **Un financement problématique par nos appartenances géographiques**

Nos activités sont financées principalement par le biais des programmes du MIFI :

- PAC : Programme d'appui aux collectivités
- PASI : Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
- PSM : Programme de soutien à la mission

Nous sommes aussi appuyés sur le :

- MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'habitation
- MCC : ministère des Culture et communication
- MRCs : Deux montagnes, Thérèse-De Blainville et Mirabel (15 villes)
- Service Canada : Emploi- été
- Immigrant Québec.
- La députation régionale (5 circonscriptions du Québec et 3 fédérales)
- Le mouvement Desjardins.

## **Un enjeu de répartition régional qui demeure entier :**

Si nous répondons à des clientèles qui habitent le territoire, ainsi que des clientèles qui habitent de façon limitrophe mais qui travaillent sur le territoire que nous desservons posent défis tout comme beaucoup d'étudiantes et d'étudiants du CEGEP Lionel-Groulx qui habitent Laval et même Montréal.

Par ailleurs, en 2023-24, nous prenions pignon sur rue à Saint Thérèse pour la MRC de TDB, tout en maintenant nos activités à Sainte Eustache pour la MRC de deux Montagnes et une partie de Mirabel.

Maintenir deux points de services demeure un défi qui nous amène à poursuivre nos représentations concernant les supports recherchés dont le programme PSM du ministère.

Enfin, des démarches sont en cours aussi afin qu'ABL soit reconnu comme organisme de bienfaisance par le Canada.

## **Des orientations mieux adaptées :**

Nous sommes largement d'accord avec les orientations proposées dans le cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 (accueil pondéré qui tient compte d'éventuelles ententes avec le gouvernement du Canada concernant les TET et demandeurs d'asile.

Par ailleurs, pour arriver à des résultats performants, il nous apparaît opportun d'apporter les commentaires ci-dessous concernant l'action-terrain gage de réussite.

**Premier point :** Que le MIFI considère la Rive-Nord de Montréal et les trois MRC des Basses-Laurentides en particulier dans une stratégie de réponses efficaces aux orientations ministérielles en matière d'immigration, mais aussi d'intégration de communautés dans le cadre des politiques de la CMM.

**Deuxième point :** Permettre à la Direction planification et recherche du MIFI d'effectuer les analyses statistiques nécessaires à une compréhension optimale de la situation spécifique des Basses-Laurentides et des mouvements migratoires de la métropole (étalement urbains).

**Troisième point :** Dresser un bilan des actions liées à l'emploi concernant la couronne nord ou du moins les Basses-Laurentides compte tenu des obligations inscrites dans les politiques de la Commission des droits de la personne concernant l'embauche et l'intégration à l'emploi des personnes issues des communautés et des nouvelles règles fédérales.

**Quatrième point :** Paramétrer les actions, les projets et le financement spécifique en tenant compte des caractéristiques de la région. À cet égard, par exemple, la notion « d'établissement » pour les statistiques n'est pas valable, la demande de main-d'œuvre étant très importante dans la région des Basses-Laurentides. Comme stratégie d'attraction, il est préférable de cibler d'abord l'emploi sans considérer l'établissement. En effet, on peut très bien travailler dans la région et résider à Laval ou à Montréal, quitte à déménager par la suite. Mobilité inter-régions.

**Cinquième point :** Poursuivre les actions du « vivre ensemble » des municipalités par des activités et des services de proximité où les MRC auront un pouvoir de mise en œuvre (PAC).

**Sixième point :** En reconnaissant l'apport à la mise en œuvre de « Francisation Québec », accroître l'offre en matière de francisation qui demeure entière. Malgré nos représentations, les programmes de francisation du MIFI. Saint-Jérôme et Laval n'étaient pas adaptés. Faut-il mentionner que nous ne pouvons que reconnaître l'importance des activités complémentaires offertes dans ces programmes qui permettent justement aux nouveaux arrivants de mieux s'intégrer à leur communauté.

**Septième point :** Les TET ne devraient pas être un raccourci facile aux besoins de main-d'œuvre et les « agences de recrutement internationales » devraient faire l'objet d'attention si non de contrôle plus important tout comme le recrutement international concernant les étudiants.

**Huitième point :** Si la couronne nord de Montréal — comprenant les MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Des Moulins, L'Assomption et Mirabel — n'est pas reconnue comme région administrative, il importe que les plans ministériels soient élaborés de façon cohérente, en tenant compte des trois sous-régions des Laurentides : sud, centre et nord.

Enfin, comme nous l'avons déjà signifié antérieurement, si le parcours d'intégration à la société québécoise est lié à la sélection, il nous apparaît tout aussi important de le lier à la cohérence des moyens et des efforts que nous devons y déployer. À cet égard, nous ne pouvons qu'appuyer les demandes du gouvernement du Québec en regard des revendications auprès du gouvernement du Canada concernant les moyens à mettre en œuvre et les responsabilités à mieux définir...

En terminant, mentionnons aussi l'importance de poursuivre le support et le soutien accordé par l'accompagnement de la Direction Régionale du MIFI, des dispositifs mis en place dont le personnel d'appui et en particulier le travail des AAI (agent d'aide à l'intégration) dans ces défis d'accueil et d'intégration,

Si nous demeurons conservateurs concernant les scénarios proposés, nous croyons toujours avec optimisme à la nécessité de construire un Québec contemporain ouvert sur le monde, milieu d'accueil et de partage qui permet à tout un chacun de s'enrichir de l'autre dans un vivre ensemble harmonieux. Nous sommes fiers de nos racines, de notre ténacité et de notre appartenance à notre milieu.

## Conclusion

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides s'est avéré un partenaire majeur au chapitre de l'immigration dans la région, devenant, nous croyons, un porte-parole reconnu. Aussi, en toute légitimité, nous nous permettons de formuler les suggestions suivantes :

a) Nous souhaitons que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration persiste dans les actions déjà engagées et accélère la mise en œuvre des orientations proposées.

b) Nous souhaitons que nos propositions d'actions ou, du moins, de notre angle d'analyse empirique soient considérées et fassent l'objet d'appréciation. Nous sommes convaincus que les ententes de partenariat devraient tenir compte au moins de la reconnaissance de trois sous-régions des Laurentides, de l'étalement urbain et l'intégration à la « région » métropolitaine de Montréal.

c) Du même souffle, nous souhaitons de nouvelles ententes novatrices en référence au paradigme de la couronne nord que nous avons exposé. Nous ne pouvons que demander au MIFI de tenir compte de la population qui, loin des structures administratives du Québec et de ses enjeux structureaux, demande tout simplement des services de proximité. Nous croyons que les réorganisations administratives autour des MRC permettront, du moins pour les Basses-Laurentides, une ouverture significative en ce sens, en offrant une collaboration plus active des MRC de la couronne nord (incluant la MRC Desmoulins et MRC de l'Assomption) au développement de la grande région de Montréal.

d) Plus globalement, nous souhaitons également que certains critères de sélection, dont ceux sur la maîtrise de la langue française, soient pondérés de façon à reconnaître la potentialité de l'apprentissage du français eu égard aux valeurs culturelles de certaines catégories d'immigrants.

e) Enfin, nous appuyons toute décision visant une croissance de l'immigration tenant compte de nos observations précédentes.

Comme vous l'avez constaté, Monsieur le Ministre, depuis notre dernière intervention, nous avons, pour prendre une expression à la mode, marqué des points malgré certains reculs. Nous ne pouvons que vous remercier très sincèrement ainsi que les membres du personnel d'avoir été empathiques et attentifs à nos correspondances. Nous avons apprécié les suivis de la Direction régionale de votre ministère qui nous ont permis de poursuivre nos actions malgré les turbulences que vous connaissez. Nous avons aussi pris davantage conscience de l'importance non seulement de l'immigration dans le développement des Basses-Laurentides, mais aussi du flux migratoire au

sein de la CMM vers notre sous-région : Un pied dans les Laurentides, mais l'autre dans la Communauté du Montréal Métropolitain.

Ce mémoire se veut une contribution à l'épanouissement du Québec de demain qui ne ressemblera pas à celui d'aujourd'hui et qui, forcément, se bâtira avec les immigrants.

Merci de votre attention.

ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides

## **ABL-Immigration :**

### **Conseil d'administration 2025-2026**

- Aminata Ba (présidente)
- James Colmer (vice-président)
- Claudette Boulet (secrétaire-trésorier)
- Siham Kortas (administratrice)
- Guylaine Richer (administratrice)
- Manuel Ardila (administrateur)
- Marie Laure Dioh (administratrice)
- Sarah Amokrane (administratrice)

### **CONSEILLER(ière)S à la rédaction :**

- Alain Marginean
- Marjorie Regimbeau
- Sihem Leila Gadi



**Conseil d'administration  
Séance tenue en ligne-courriel le 11 août 2025**

**Résolution n°20250811- Demande d'adoption pour le dépôt du mémoire de ABL Immigration dans le cadre de la « Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029».**

Le **conseil d'administration** autorise **Marjorie Régimbeau** à adopter, soumettre et promouvoir le dépôt d'un mémoire de ABL Immigration dans le cadre de la « **Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029** », de la Commission des relations avec les citoyens.

Proposé par Aminata Bâ, et appuyé par Claudette Boulet.

Signé à **Sainte-Thérèse**, le 11 août 2025.

Signature

Directrice générale  
ABL Immigration

Annexe II

**Rédactions :**

Justine Mc Dermott

Jeanne Simard

Marie-Laure Dioh

**Collaborations :**

Alain Marginean

Lucie Martineau

**Commanditaires :**

Emploi Été Canada

ABL Immigration

Septembre 2020

# Table des matières

Faits saillants	
Liste des figures .....	24
Abréviations et symboles.....	25
Remerciements.....	26
1. Introduction.....	27
2. Portrait sociodémographique de l’immigration dans les Laurentides et plus spécifiquement dans les Basses-Laurentides.....	28
2.1. Région des Laurentides.....	29
2.2. MRC Thérèse-de-Blainville.....	29
2.3. MRC Mirabel.....	30
2.4. MRC Deux-Montagnes.....	31
3. Intégration des personnes immigrantes au Québec, en région et plus spécifiquement dans les Basses-Laurentides .....	33
3.1. Intégration des personnes réfugiées au Québec .....	33
3.2. Intégration des immigrants économiques au Québec .....	34
3.3. Intégration des immigrants économiques en région et dans les Basses-Laurentides.....	38
3.4. Intégration des travailleurs étrangers temporaires dans les Basses-Laurentides .....	41
4. Migration interrégionale dans les Basses-Laurentides .....	45
5. Éducation .....	47
5.1. Francisation.....	51
5.2. Scolarisation.....	55
5.3. Étudiants internationaux dans les Basses-Laurentides .....	56
6. Personnes âgées issues de l’immigration concernant les Basses-Laurentides.....	57
7. Conclusion et discussion.....	59
9. Contexte, orientations et mandat d’étude ABL-Immigration .....	62
Références bibliographiques.....	63

# FAITS SAILLANTS

*« Dans les Laurentides, on comptait 30 705 personnes immigrantes, en 2016.*

*Les Basses-Laurentides ont accueilli plus de **19 890** personnes immigrants, lors du dernier recensement (2016)*

***6 677** personnes immigrants, toutes catégories confondues, demeureraient toujours dans les Basses-Laurentides en 2019*

*La MRC de Thérèse-de-Blainville présente le plus grand nombre d'immigrants comparativement aux autres MRC des Laurentides*

»

(MIFI, 2019)

## CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

MRC	Nombre d'immigrants
Deux-Montagnes	6 500
Thérèse-de-Blainville	11 785
Mirabel	1 605

(Recensement, 2016)

*En comparaison avec la ville de Saint-Jérôme, désigné comme ville d'accueil et qui a accueilli **900** réfugiés, la MRC de Thérèse-de-Blainville en a accueilli **1 405**, depuis 1980*

(Recensement, 2011-2016)

*« Selon l'UPA (2020), il existe une forte concentration de travailleurs étrangers temporaires dans les Basses-Laurentides. En effet, **2 147 travailleurs** ont été accueillis dans le secteur agroalimentaire/pépinière »*

## INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

*Il n'existe **aucune** donnée sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrantes dans les Basses-Laurentides*

*« Dans la MRC de Thérèse-de-Blainville, les emplois les plus importants sont dans la catégorie technique (**33,1%**) et intermédiaire (**26,6%**) »*

(Recensement, 2011-2016)

***Aucune** étude ne rapporte la réalité des **travailleurs étrangers temporaires** dans les Basses-Laurentides.*

*« Dans les Basses-Laurentides, le taux de diplomation est supérieur à celui des autres sous-régions Laurentides, soit respectivement 74,5% et 71,2% »*

(Rapport de la commission scolaire de la Seigneurie des Milles-Iles, 2020)

## ÉDUCATION

*La proportion des élèves immigrants de 1ère et 2ème génération, pour l'année 2018-2019, est de*

- *MRC Thérèse-de-Blainville : 23,59%*
- *MRC Deux-Montagnes : 20,12%*
- *MRC Mirabel : 8,88%*

(Rapport de la commission scolaire de la Seigneurie des Milles-Iles, 2020)

*« Pour la période 2008-2017, seulement 186 personnes immigrantes de 1ère génération étaient âgés de 65 ans et plus (2.0%), dans les Basses-Laurentides »*

(Recensement, 2011-2016)

## VIEILLISSEMENT

Certains *hypothèses* ont du être émises pour cette thématique de recherche

Plusieurs données sont *inexistantes* quant aux personnes âgées immigrantes dans les Basses-Laurentides

## MIGRATION INTER-RÉGIONALE

« Le bilan migratoire démontre que les groupes d'âges les plus propices à transmigrer de Montréal vers les Basses-Laurentides sont les **0-14 ans**, ainsi que les **25-44 ans** »  
(St-Amour et Haermmeli, 2020)

« En 2016, Le taux de migration interrégionale des personnes immigrantes provenant de la grande région de Montréal et s'établissant dans les Laurentides était de **7 %**, soit **4140** personnes.

Le nombre exact pour les Basses-Laurentides n'est pas mentionné »

(St-Amour et Haermmeli, 2020)

« 79 % des personnes immigrantes de 1ère génération présents dans les Basses-Laurentides considèrent le français comme leur langue maternelle ou estiment le parler »

(Pagé et Lamarre, 2010)

## LANGUE FRANÇAISE

# Liste des figures

*Figure 1* : Évolution du nombre d'élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération, présents à la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles de 2012 à 2019

*Figure 2* : Répartition selon le pays de provenance des élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles dans la MRC de Mirabel, de 2018 à 2019

*Figure 3* : Répartition selon le pays de provenance des élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, qui habitent dans la MRC de Thérèse-de-Blainville de 2018 à 2019

*Figure 4* : Répartition selon le pays de provenance des élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, habitant dans la MRC de Deux-Montagnes, de 2018 à 2019

*Figure 5* : Répartition des élèves nés à l'extérieur du pays, qui parlent français et qui fréquentent les écoles de la MRC de Thérèse-de-Blainville, de 2017 à 2019

*Figure 6* : Répartition des élèves nés à l'extérieur du pays, qui parlent français et qui fréquentent les écoles de la MRC de Mirabel, de 2017 à 2019

*Figure 7* : Répartition des élèves nés à l'extérieur du pays, qui parlent français et qui fréquentent les écoles de la MRC de Deux-Montagnes, de 2017 à 2019

# **Abréviations et symboles**

MRC – Municipalité régionale de comté

MSSS – Ministère de la Santé et des Services sociaux

RMM – Région métropolitaine de Montréal

SMI – Seigneurie des Mille-Îles

TET – Travailleur étranger temporaire

UPA – Union des Producteurs agricoles

# Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenues dans l'élaboration de ce rapport. Un merci spécial à l'organisme ABL immigration et toute son équipe. Sans ces personnes, le présent rapport n'aurait pas pu être réalisé. ABL Immigration représente un acteur clé de l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans les Basses-Laurentides. Un merci à Marie-Laure Dioh, professeure à l'UQO Saint-Jérôme, qui a su apporter son expertise pour la réalisation de cette recherche. Une mention de reconnaissance à Karelle Gohier, agente de soutien à l'immigration (école-communauté-famille) au Centre des services scolaires de la Seigneurie des Mille-Îles, pour nous avoir fait parvenir des données quantitatives concernant les élèves immigrants. Un merci spécial à Émilie Caron, des ressources humaines de l'Union des Producteurs agricoles, pour nous avoir transmis ses connaissances sur la réalité des travailleurs étrangers temporaires présents dans les Basses-Laurentides. Merci à tous de nous avoir permis d'augmenter nos connaissances méthodologiques et ainsi de parfaire nos compétences. Enfin, un merci sincère à ABL immigration et en particulier à Lucie Martineau, ainsi qu'à Marie-Laure Dioh pour nous avoir confié la réalisation de ce mandat.

**Justine McDermott et Jeanne Simard**  
**Assistantes de recherche**

NOTE : Au présent document ne sont pas considérés les demandeurs d'asile et les personnes sans statut légal

# 1. Introduction

Quand il s'agit des personnes issues de l'immigration, une distinction est impérative afin de mieux comprendre les enjeux et les difficultés qu'elles rencontrent. Ainsi, au Québec, les personnes nées à l'extérieur du Canada sont dites de 1<sup>re</sup> génération, tandis que les personnes nées au Canada et dont l'un des deux parents est né à l'extérieur du pays sont dites de 2<sup>e</sup> génération (ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, 2014). Le Québec est l'une des trois provinces canadiennes où vivent la majorité des personnes nées à l'étranger (Germain, Armand et McAndrew, 2010). La région administrative de Montréal demeure le principal pôle d'attraction pour les personnes immigrantes (57,9 %) (MIFI, 2019). Toutefois, après seulement quelques années, les personnes immigrantes tentent de s'installer dans la couronne sud ou nord ou hors de la région Métropolitaine de Montréal, RMM (MIFI, 2019). La présente recension des écrits a pour but d'exposer les différentes réalités vécues par les personnes immigrantes demeurant dans les Basses-Laurentides, en termes de données sociodémographiques, d'intégration socioprofessionnelle, de migration interrégionale, d'éducation et de francisation, et enfin en termes de vieillissement. Notre travail de recherche nous a démontré qu'il existe très peu d'études sur le phénomène de l'immigration dans la région des Laurentides et plus spécifiquement dans les Basses-Laurentides. Aussi, certaines données qualitatives présentes dans ce document sont extrapolées des écrits sur le Québec ou sur la région métropolitaine de Montréal, en faisant l'hypothèse que certaines réalités peuvent aussi s'appliquer aux personnes immigrantes des Basses-Laurentides. Les réalités décrites concernent différentes catégories d'immigration : les travailleurs économiques, les réfugiés, les travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole, les élèves du primaire et du secondaire issus de l'immigration, les étudiants internationaux et les personnes âgées issues de l'immigration. Les Basses-Laurentides sont nommées la couronne nord par la Communauté métropolitaine de -Montréal (CMM) et regroupent trois municipalités régionales de comté (MRC) : Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel (la ville de Mirabel ayant un statut de MRC). L'étude exploratoire fait l'inventaire des réalités multidimensionnelles des personnes immigrantes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération présentes dans les Basses-Laurentides : professionnelle, sociale, culturelle et scolaire. Bien que les Basses-Laurentides soient dans la MRC des Laurentides, la réalité de la population immigrante reflète davantage celle de Laval. Les données des différentes institutions qui desservent cette population ont aussi été intégrées à ce présent rapport : ABL immigration, Carrefour Jeunesse Emploi, le centre de service scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles et l'Union des Producteurs agricoles.

## 2. Portrait sociodémographique de l'immigration dans les Laurentides et plus spécifiquement dans les Basses-Laurentides

Le Québec s'est doté d'une politique de régionalisation de l'immigration afin d'obtenir une dispersion équilibrée et d'éviter la centralisation des personnes immigrantes dans la métropole, répondant ainsi aux besoins de certaines régions (Gagnon, 2017). Il faut alors se questionner à savoir pourquoi l'immigration est dite favorable pour les régions ? La migration en région est souhaitée, puisqu'elle génère de nombreux bénéfices à la ville d'accueil (Guilbert, et coll. 2016). En effet, l'immigration a démontré de nombreux apports économique, sociodémographique, culturel, professionnel et collectif (*idem*). Selon les études, les immigrants économiques jouent un rôle visible sur le marché du travail et dans l'économie d'ici (Guilbert, et al., 2016 ; Gagnon, 2017). Ils représentent des acteurs économiques importants, puisqu'ils favorisent l'accroissement économique du Québec, c'est-à-dire qu'ils paient des impôts, louent des logements, utilisent le transport en commun, dépensent et comblent le manque de main-d'œuvre (*idem*). Considérant la baisse du taux de fécondité chez les Québécois, hors des grands centres urbains, les personnes immigrantes contribuent au maintien de la croissance populationnelle (Gagnon, 2017). La moyenne d'âge des nouveaux immigrants est inférieure à celle des Québécois (Guilbert, et coll., 2016). On bénéficie, donc, d'un certain équilibre populationnel (*idem*). Suite à l'arrivée des personnes immigrantes parlant le français, l'étendue de la communauté francophone ne cesse d'augmenter (*idem*). Elles soutiennent la collectivité en participant au bénévolat (32 %) et en étant membres dans les organismes sociaux (61%) (Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada, 2018). Le taux de participation des personnes immigrantes aux élections provinciales et fédérales seraient similaires à celui des personnes nées au Canada (Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada, 2018). De 2008 à 2017, le Québec a accueilli plus de 512 296 personnes immigrantes. De ce nombre, 375 518 étaient toujours présents, en date de janvier 2019 (MIFI, 2019).

Il est important de noter que dans le territoire des Laurentides, la régionalisation concerne le Centre des Laurentides et les Hautes-Laurentides. En effet, la sous-région des Basses-Laurentides n'est pas concernée par les politiques de régionalisation du MIFI, s'intégrant ainsi à la région montréalaise. Ces décisions politiques ont certainement des influences sur les réalités décrites dans ce rapport.

## **2.1. Région des Laurentides**

Le territoire des Laurentides se sépare, de façon non exhaustive, en trois sous-régions : les Basses-Laurentides, le centre des Laurentides (Saint-Jérôme et ses environs) et les Hautes-Laurentides (Mont-Tremblant et autres). Les Laurentides se positionnent au 5<sup>e</sup> rang des principales régions de résidence des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal (MIFI, 2019). Par ailleurs, la ville de Saint-Jérôme est une des 13 villes désignées comme terre d'accueil pour les réfugiés pris en charge par l'État. Le présent rapport s'intéresse plus spécifiquement à l'immigration dans les Basses-Laurentides.

Au dernier recensement (2016)<sup>1</sup>, 19 890 personnes nées hors du Canada demeuraient dans les Basses-Laurentides. Les derniers chiffres disponibles en 2019 soulignent 30 705 personnes immigrantes dans le territoire des Laurentides. À ce jour, 6 677 personnes immigrantes, toutes catégories confondues, admises entre 2008 et 2017 demeuraient toujours dans les Basses-Laurentides (MIFI, 2019).

La population des Basses-Laurentides est considérée comme jeune et active (*idem*). Le nombre de personnes immigrantes de 1<sup>re</sup> génération est inférieur au nombre d'individus immigrants de 2<sup>e</sup> génération (MIFI, 2019). Dans les Basses-Laurentides, lorsqu'on fait le portrait de la population générale, le nombre d'hommes est plus élevé que le nombre de femmes, alors qu'en immigration les femmes sont plus nombreuses (CISSS des Laurentides, 2019). Dans cette même région, le taux d'immigrants européens reste stable, tandis que les taux de personnes immigrantes provenant de l'Amérique (Haïti, Cuba et Mexique) et de l'Afrique (Algérie, Tunisie et Maroc) sont en pleine croissance (MIFI, 2019).

## **2.2. MRC Thérèse-de-Blainville**

Des 19 890 personnes immigrantes installées dans les Basses-Laurentides, 11 785 de ceux-ci demeuraient sur le territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville en 2016 (Recensement, 2019). Depuis 2011, c'est une augmentation de 1.9 % (Recensement, 2019). La population issue de l'immigration est présente en très grand nombre sur le territoire comparativement aux autres MRC des Laurentides, et elle ne cesse de s'accroître (7.7 %) (CISSS des Laurentides, 2019). Si l'on

---

<sup>1</sup> Des données pour l'année 2019 sont disponibles pour la ville de Mirabel seulement, dans leur rapport annuel. Toutefois, pour pouvoir faire la comparaison entre les MRC, nous utilisons les données d'une même année.

considère la proportion du nombre de personnes immigrantes par rapport au nombre de personnes nées au Canada, le taux le plus significatif serait à Rosemère (1 420 personnes). Toutefois, si l'on considère le nombre le plus élevé, les principales communautés immigrantes se situent à Blainville (4 450) et Boisbriand (2 240) (CISSS des Laurentides, 2019). Dans la MRC, les personnes immigrantes proviennent majoritairement, de l'Europe, de l'Amérique ainsi que de l'Asie (Recensement, 2019).

La MRC Thérèse-de-Blainville possède une activité socioéconomique très importante. C'est pourquoi Emploi-Québec a injecté plus de 4 635 096 \$ dans la catégorie emploi (Statistique Canada, 2019). En outre, le Carrefour jeunesse emploi de la municipalité a aidé plus de 29 personnes immigrantes, lors de la dernière année (Lebeau, 2019). Les activités commerciales et entrepreneuriales sont au rendez-vous. Le potentiel de la MRC est élevé, puisqu'elle est en expansion continue due à sa forte croissance démographique. En effet, elle a connu un taux d'accroissement de 7 % entre 2011 et 2016 (Statistique Canada, 2017). La MRC présente le plus haut taux occupationnel des Laurentides, avec 160 351 habitants (Statistique Canada, 2017). On caractérise la MRC comme étant résidentielle, commerciale, industrielle et agricole (Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, 2013). Il y a davantage de personnes immigrantes âgées de 25 à 44 ans que dans les autres tranches d'âges (Recensement, 2019). Aussi, la présence de personnes immigrantes de 2<sup>e</sup> génération est plus élevée que celle des personnes immigrantes de 1<sup>re</sup> génération. De plus, la MRC a accueilli plus de réfugiés que les autres MRC des Basses-Laurentides (MIDI, 2016). En comparaison avec Saint-Jérôme désigné comme ville d'accueil, depuis 1980, ils ont reçu 900 réfugiés alors que la MRC Thérèse-de-Blainville en a reçu 1 405 réfugiés (*idem*). Ce phénomène est particulier, puisqu'il implique un plus grand nombre de réfugiés ailleurs que dans la ville d'accueil. Il pourrait s'expliquer par le fait que les réfugiés déménagent dans le sud de la région après les premières semaines d'établissement. Il est aussi possible que les réfugiés provenant de Montréal s'établissent dans les Basses-Laurentides. Il peut aussi s'agir de réfugiés qui ne sont pas pris en charge par l'État et qu'il est difficile de recenser (Gouvernement du Québec, 2013). Les analyses du MIDI (2016) montrent que les personnes immigrantes de la catégorie réfugiée ont tendance à davantage demeurer dans leur région d'accueil que les immigrants économiques.

### **2.3. MRC Mirabel**

Selon le dernier recensement (2019), la MRC de Mirabel a accueilli 1 605 personnes nées à l'extérieur du Canada de 2011 à 2016. En 2016, 430 citoyens n'étaient toujours pas considérés comme des citoyens canadiens (Ville de Mirabel, 2020). Malgré qu'elle soit la MRC la moins peuplée, Mirabel possède la croissance annuelle la plus rapide au Québec (Statistique Canada, 2017). De 2011 à 2016, elle a connu une augmentation de 20,4 % et elle ne cesse d'accroître (Recensement, 2016). Elle se distingue, aussi, par sa très jeune population. En effet, elle présente le plus haut taux de personnes âgées de moins de 20 ans (Statistique Canada, 2017). La tranche d'âge où on retrouve le plus de personnes immigrantes, à Mirabel, est la catégorie 25-44 ans (Statistique Canada, 2017). Les pays de provenance qui prédominent sont l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Bien que la population immigrante soit peu nombreuse dans la MRC, elle continue de croître (CISSS des Laurentides, 2019). Depuis quelques années, Mirabel vit une grande expansion dans son secteur résidentiel (*idem*). Elle est aussi en croissance sur les plans commerciale et agroalimentaire (*idem*). En effet, les villes de Saint-Scholastique, Saint-Benoît et Saint-Hermas exercent de façon dynamique des activités agroalimentaires. Cela reste, toutefois, peu connu par les personnes immigrantes. Dans la MRC, on retrouve des entreprises qui favorisent l'embauche des talents internationaux. Par exemple, l'entreprise Bell Hélicoptère recrute une partie de ses travailleurs à l'international (Bell Hélicoptère, 2019). Grâce à sa politique diversifiée d'embauche, ses employés proviennent de plus de 90 pays (*idem*). Il y a, donc, plusieurs immigrants économiques dans la région. Ceux-ci ne mobilisent pas nécessairement des services, puisqu'ils sont plus autonomes que les personnes immigrantes des autres catégories. Étant donné que la MRC s'étend sur 473 km<sup>2</sup>, le transport devient un des principaux enjeux de la région. Les services deviennent inaccessibles à pied. Les individus faisant partie d'un groupe de minorité visible sont beaucoup plus nombreux à prendre le transport en commun (64%) que ceux qui n'en font pas partie (31 %), car, d'une part, ils emploient davantage des comportements se rapportant au mode de vie durable et, d'autre part, ils ne possèdent pas nécessairement les moyens de s'acheter un véhicule dès leur arrivée (Gauthier, 2014). Selon les données recueillies par l'UPA, 34 producteurs engagent des travailleurs étrangers temporaires dans la MRC (Rapports statistiques UPA, 2020). Pour la période 2019-2020, la MRC de Mirabel comptait 522 employés temporaires (*idem*).

## **2.4. MRC Deux-Montagnes**

La MRC de Deux-Montagnes a accueilli 6 500 personnes immigrantes pour la période 2011-2016 (Recensement, 2019). Les principaux lieux de naissance de ces personnes sont l'Europe (255 personnes), l'Amérique du Sud et les Caraïbes (155 personnes) ainsi que l'Afrique du Nord (120 personnes) (CISSS des Laurentides, 2019). Les villes de la MRC qui sont les plus habitées par des personnes immigrantes sont, respectivement : Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marte-sur-le-lac (CISSS des Laurentides, 2019). Dans la MRC, la proportion de femmes immigrantes est plus imposante que la proportion d'hommes immigrants (Statistique Canada, 2019). Ce qui est similaire à la proportion homme-femme des citoyens canadiens de la région (*idem*). La MRC de Deux-Montagnes est surtout reconnue pour ses terres agricoles abondantes. La MRC est un acteur important dans la production et la transformation de produits alimentaires. La demande de main-d'œuvre y est donc très forte. C'est la raison pour laquelle, elle fait appel chaque année aux travailleurs étrangers temporaires. Pour la période 2019-2020, 1 311 travailleurs étrangers temporaires y sont arrivés, répartis entre 57 employeurs (Rapports statistiques UPA, 2020).

Il est important de prendre en compte la diversité de chaque région, puisque chacune possède ses propres caractéristiques sociodémographiques. Par exemple, selon l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (2013), il reste difficile de faire l'analyse des enjeux régionaux, puisque les territoires ne présentent pas les mêmes défis. En effet, selon les professionnels, les régions du Sud (Basses-Laurentides) présentent un poids démographique plus important que les régions du Nord. Les taux de natalité et la migration des jeunes familles sont plus élevés dans les Basses-Laurentides que dans les autres secteurs des Laurentides (*idem*). Il y a une forte proportion de personnes de 0 à 14 ans, alors que la population québécoise des régions du Nord est davantage vieillissante (*idem*). On peut, donc, dire que la réalité populationnelle semble très différente entre les MRC d'un même territoire.

### **3. Intégration des personnes immigrantes au Québec, en région et plus spécifiquement dans les Basses-Laurentides**

Les sections suivantes se concentrent davantage sur les catégories d'immigration : les réfugiés, les immigrants économiques ainsi que les travailleurs étrangers temporaires. Il est, tout de même, important de distinguer les différentes catégories d'immigrants pour mieux comprendre leur parcours. L'immigration québécoise est divisée en deux groupes : l'immigration permanente et l'immigration temporaire. Les immigrants permanents sont les personnes qui s'installent au Québec pour le travail (travailleur qualifié), pour rejoindre un membre de la famille (parrainage à travers le regroupement familial) ou pour fuir des situations dramatiques dans leur pays d'origine (réfugiés). Les immigrants temporaires sont les travailleurs étrangers, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile. Ceux-ci sont reçus au Québec de manière temporaire pour leurs talents professionnels, pour suivre une formation ou pour présenter une demande d'asile. À travers plusieurs programmes existants, ces immigrants temporaires peuvent, par la suite, demander à résider au Québec de manière permanente. Il est faux de penser que chaque personne immigrante s'intègre de la même façon. Chaque catégorie d'immigrants vit des enjeux différents. En effet, leur intégration dépend de plusieurs facteurs, tels que l'emploi occupé, le parrainage, le niveau de scolarité ou les conditions prémigratoires (Renaud, et coll., 2001).

Afin de bénéficier des effets positifs de la migration (avantages sociaux, avantages économiques, etc.), les nouveaux immigrants doivent réussir à s'intégrer dans leur pays d'accueil (Immigration, réfugiés, citoyenneté Canada, 2019). Selon les derniers faits saillants rapportés par le MIFI (2019), le Québec a accueilli plus de 512 296 personnes immigrantes durant la période 2008-2017. De ce nombre, plus de 375 000 personnes immigrantes étaient toujours sur le territoire québécois en janvier 2019 (MIFI, 2019). Parmi ces personnes admises entre 2008-2017 au Québec, 72,2 % d'entre eux résidaient dans la région métropolitaine de Montréal, alors que 24,8 % résidaient en région (*idem*). Environ 3% de cette population n'ont pas été répertoriés (*idem*).

#### **3.1. Intégration des personnes réfugiées au Québec**

Tout d'abord, les personnes réfugiées sont, généralement, les plus vulnérables lors de leur installation au Québec (Grisales, Arsenault et Guilbert, 2016). Dans la plupart des cas, les réfugiés sont directement localisés dans une des treize villes d'accueil, déterminés par le

gouvernement du Québec, et répondent à la politique de régionalisation de l'immigration (Grisales, Arsenault et Guilbert, 2016 ; MIDI, 2016). L'expérience de réinstallation est très confrontant pour les nouveaux arrivants, étant donné, que dans la majorité des cas, ils quittent leur pays de façon subite (Grisales, Arsenault et Guilbert, 2016). Ils rencontrent une multitude de défis et d'enjeux : perte des repères, stress, méconnaissance de la langue du pays, isolement, peur, séquelles physiques et psychologiques, retard scolaire prononcé, besoin d'accompagnement soutenu, monoparentalité, absence de réseau, changement identitaire, etc. (*idem*). Les réfugiés sont deux fois plus à risque de développer des problèmes de santé physique et psychologique que les immigrants économiques, dans les quatre années suivant l'installation (*idem*). Un des plus grands défis rencontrés par les professionnels de la santé est la méconnaissance des autres cultures et des pathologies qu'on peut retrouver chez certains réfugiés (*idem*). Il arrive que les professionnels se sentent peu outillés pour intervenir auprès de ces nouveaux immigrants. L'accessibilité aux soins de santé devient alors plus difficile. Beaucoup ne reçoivent pas les soins appropriés dus au manque d'accompagnement, de connaissances, de transports et de marginalisation (*idem*). Il arrive qu'il n'y ait aucun suivi auprès des réfugiés et qu'ils soient laissés à eux-mêmes. Au niveau socioprofessionnel, les études sur l'intégration des personnes réfugiées sont quasi-inexistantes et c'est davantage le cas quand il s'agit des personnes réfugiées dans les Basses-Laurentides.

### **3.2. Intégration des immigrants économiques au Québec**

Les immigrants économiques englobent les travailleurs qualifiés, les entrepreneurs, les investisseurs ainsi que les travailleurs autonomes (Conseil du patronat du Québec, 2015). Les raisons pour lesquelles ils immigrer au Québec sont différentes de celles des réfugiés. En effet, ils s'établissent au Québec de manière permanente en espérant une meilleure qualité de vie, un environnement physique sécuritaire ainsi qu'un meilleur avenir pour leurs enfants (*idem*). La sélection des immigrants économiques qualifiés se base sur certains critères : compétences professionnelles (le niveau de scolarité et de qualification), connaissance de la langue anglaise ou française, âge et expérience professionnelle (Kamanzi, Magnan, Pilote et Doray, 2018). L'obtention d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) permet aux immigrants économiques d'obtenir la résidence permanente (Fleury, Bélanger et Lechaume, 2019). Un délai de quatre ans est à prévoir pour l'obtention de ce diplôme (*idem*). En moyenne, les immigrants économiques possèdent une connaissance de la langue française et une scolarisation plus grande que les

autres personnes immigrantes. En effet, 69 % des immigrants économiques parlaient français comparativement à 47 % de la catégorie regroupement familial et 38 % chez les réfugiés (*idem*).

Les formations, l'adéquation famille-emploi et la création d'un réseau social professionnel soutiennent les personnes immigrantes à surmonter les obstacles professionnels (Lechaume et Savard, 2014). L'intégration socioprofessionnelle est progressive et non instantanée, même pour les personnes immigrantes les plus scolarisées (*idem*). Selon les études, l'intégration socioprofessionnelle est influencée par plusieurs facteurs sociodémographiques. En effet, le pays d'origine, le lieu d'obtention du diplôme et l'âge au moment de l'arrivée des personnes immigrantes jouent un rôle important dans l'accès à l'emploi, que le travailleur soit qualifié ou non (Boudarbat et Boulet, 2010). Les jeunes immigrants s'intègrent mieux sur le marché du travail que ceux qui immigreront au début de l'âge adulte (20 ans et plus) (*idem*). L'intégration des immigrants à l'âge adulte représente un défi pour les employeurs, non seulement pour adapter leurs pratiques de gestion à la réalité des personnes immigrantes, mais aussi pour éviter la discrimination (*idem*). De plus, les requérants sans conjoint semblent s'insérer plus rapidement en emploi que les requérants avec conjoint. Un parrain doit veiller à l'intégration sociale et culturelle de sa famille en raison du manque de ressources. De plus, il est nécessaire de considérer la durée des emplois, les périodes d'inactivité, la progression salariale, la participation à des mesures de formation ou l'acquisition de compétences langagières par les personnes immigrantes pour juger de l'intégration des ceux-ci sur le marché du travail (Lacroix, 2013). Il existe des incohérences dans l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. En effet, il arrive des situations où l'intégration sur le marché du travail de la personne immigrante se voit incompatible avec les postes offerts (Robidoux-Bolduc, 2019). Bien que la diversité culturelle soit prônée par plusieurs employeurs, très peu d'entre eux contribuent à la mise sur pied d'activités sociales et culturelles dans leur entreprise (*idem*). Pourtant, ces initiatives profiteraient bien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. À certains moments, l'accès au logement et aux transports ne répond pas aux besoins des travailleurs immigrants (*idem*).

L'emploi est une solution pour échapper à un faible revenu. Par contre, la réalité des personnes immigrantes, au Québec, les mène souvent à une situation de précarité. En effet, même en faisant un effort considérable, il est possible que le revenu annuel se situe en dessous du seuil de faible revenu établi par le gouvernement. En effet, les personnes immigrantes sont moins susceptibles que les natifs de travailler à temps plein (Boulet, 2014). Les nouveaux immigrants doivent aussi jongler avec le faible revenu et les dépenses courantes, lors de la première année d'installation

au Québec (Lechaume et Savard, 2014). En comparaison, leur salaire équivaut à celui des Québécois peu scolarisés (*idem*). Ainsi, les personnes immigrantes du Québec affichent le taux de travailleurs à faible revenu le plus élevé du pays, soit 11,2 % comparativement à ceux natifs (4,3 %) (*idem*). Il est pertinent de mentionner que le taux de faible revenu est davantage axé sur les immigrants récents que les autres types de personnes immigrantes. Les personnes immigrantes représentent aussi près de la moitié des travailleurs à faible revenu possédant un diplôme universitaire, au Québec (*idem*).

Cependant, selon l'étude de Fleury, Bélanger et Lechaume (2019), lorsque les compétences d'un immigrant qualifié sont sollicitées spécifiquement par un employeur (le recrutement à l'international), leur revenu d'emploi est, souvent, supérieur à celui des Québécois de la même tranche d'âge. Le revenu d'emploi moyen des travailleurs admis dans le cadre de leur étude était supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise âgé entre 15 à 64 ans. Ce revenu s'établissait à, environ, 57 000\$ initialement et pouvait atteindre près de 68 000\$ lors de la 4<sup>e</sup> année, comparativement au salaire moyen d'un québécois, 44 800\$, en 2015 (*idem*). On observe une progression du salaire au cours des années suivant l'obtention du certificat de résidence permanente.

Certains immigrants récents ont recours à l'aide sociale dès leur arrivée au Québec. Cette situation est une grande source de préoccupations pour le gouvernement, car les travailleurs qualifiés sont sélectionnés pour leurs aptitudes d'intégration et leurs compétences professionnelles, le tout supposant faciliter l'insertion au marché du travail (Pinsonneault, Lechaume, Benzacour et Lannctôt, 2008). En 2016 au Québec, le taux de chômage chez les personnes immigrantes était de 9.8 % et 6.9 % en 2019. Toutefois, il est important de clarifier qu'une fois l'aide sociale mise de côté, la majorité des immigrants qualifiés n'y reviennent pas (*idem*). Il s'agit en effet d'un épisode unique dans le processus d'intégration des personnes immigrantes (*idem*). De plus, il y aurait une certaine complémentarité entre l'aide sociale et la francisation. En effet, l'aide sociale tiendrait lieu de support financier pour les personnes immigrantes qui parlent déjà le français, alors que ceux qui ne parlent pas la langue recevraient une assistance financière par le biais du programme de francisation.

Les titres et compétences acquis à l'étranger ne sont pas toujours transférables dans le pays d'accueil (Plante, 2010). Cette réalité s'applique pour le Québec puisqu'il s'agit d'une province, où les diplômes, autres que ceux canadiens, peuvent être difficilement reconnus. En effet, il existe

des barrières linguistiques, pédagogiques et culturelles, telles que la différence de qualité au niveau de l'éducation reçue ainsi que le manque de connaissance du marché canadien (Boudarbat, 2011). Ces facteurs peuvent expliquer l'intégration plus difficile des immigrants économiques sur le marché du travail.

En poursuivant, le genre est une caractéristique qui semble faciliter ou non la transition sur le marché du travail canadien. En effet, dans la catégorie « travailleurs économiques », les hommes (49 %) sont plus susceptibles, que les femmes immigrantes (33 %), de travailler dans une profession équivalente à leur formation (Ménard et Fadel, 2013). Le phénomène de surqualification est davantage fréquent chez les femmes immigrantes qualifiées et s'accroît avec leur niveau de scolarité (*idem*). En 2010, plus de la moitié des personnes immigrantes possédant un diplôme d'études universitaires étaient surqualifiées pour leur emploi, soit 56,1 % de cette population (*idem*). Afin de réduire le taux de surqualification, les études suggèrent qu'il ne faut pas appartenir à une minorité visible, qu'une bonne connaissance des langues officielles est requise et que l'obtention d'un diplôme occidental est un atout (*idem*). Le facteur « temps » facilite l'intégration sur le marché du travail. Il favorise la connaissance du marché, l'obtention de nouveaux diplômes et l'acquisition d'expériences en terre québécoise (*idem*). Le taux de surqualification des personnes immigrantes tend à diminuer selon la durée de résidence, au Québec. En 2012, le taux de surqualification des personnes immigrantes était de 43 % (*idem*). De ce nombre, 63,2 % d'entre-deux possédaient un diplôme d'études universitaires et étaient résidents canadiens depuis maximum 5 ans, 51,5 % des personnes surqualifiées étaient arrivées depuis 5-10 ans et 48,2 % étaient arrivées depuis plus de dix ans (*idem*). L'obtention d'un diplôme canadien augmente l'accès à l'emploi et la probabilité que celui-ci corresponde aux études complétées, mais en investissant dans l'obtention d'un diplôme, les personnes immigrantes consacrent moins d'efforts à intégrer le marché du travail (*idem*).

Malheureusement, sur le marché du travail, les femmes immigrantes semblent les plus désavantagées, et ce, même lorsqu'elles sont qualifiées (Giroux, 2011). Selon cette étude, les femmes seraient davantage axées sur leur reconstruction identitaire que sur leur carrière (*idem*). Parmi les femmes immigrantes âgées de 15 ans et plus admises au Québec entre 2004 et 2008, une proportion de 61,8 % détenait des études universitaires, comparativement à 67,5 % chez leurs homologues masculins (*idem*). De plus, même avec un diplôme scolaire élevé, elles gagnent moins que les natifs ou que les hommes. Cela peut s'expliquer par la charge familiale qui incombe le plus souvent à la femme, qui nécessite de faire des choix afin d'atteindre un

équilibre travail-famille. Même si la difficulté d'intégration et la discrimination en emploi sont les enjeux principaux soutenus par les femmes, le statut socioprofessionnel n'est pas la seule dimension sur laquelle celles-ci semblent être désavantagées. Il arrive que les femmes, « parrainées » par leur mari, reçoivent une interprétation très limitée de leurs droits et du fonctionnement social du pays d'accueil (Chouakri, 2009). En effet, le parrainage de ces femmes, par le mari, peut favoriser leur isolement, peu importe leur statut d'immigrante (*idem*).

Quoi qu'il en soit, ces données présentées qualifient la réalité au niveau national et elles doivent être nuancées concernant la réalité des Basses-Laurentides. En effet un nombre important de nouveaux résidents issus de l'immigration dans les Basses-Laurentides sont au Québec depuis plusieurs années (phénomène migratoire vers la banlieue), on peut alors penser qu'ils pourraient être mieux intégrés professionnellement.

Afin de faciliter leur intégration, le gouvernement du Québec supporte des organismes communautaires pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes. Différentes approches caractérisent leur accompagnement. Une première stratégie a pour objectif de diminuer le fossé entre les personnes immigrantes et les personnes non immigrantes (Bamba et Morin, 2014). Cependant, favoriser uniquement l'insertion dans la communauté d'origine peut limiter l'intégration. Aussi, la plupart des organismes communautaires utilisent une approche qui consiste à l'apprentissage du français et des mœurs du pays d'accueil, à la considération du cheminement personnel ainsi que des forces et des limites de la personne immigrante (*idem*). Les professionnels qui utilisent cette approche fournissent des outils qui permettent aux nouveaux arrivants de développer différentes compétences (*idem*).

### **3.3. Intégration des immigrants économiques en région et dans les Basses-Laurentides**

Malgré que les Basses-Laurentides ne figurent pas au chapitre de la régionalisation en matière de politique et programmes du Ministère de l'Immigration du Québec, la couronne nord étant associée à la Communauté de Montréal Métropolitain), il est intéressant de considérer les éléments suivants qui ont des incidences directes sur la réalité terrain.

Lorsqu'une personne immigrante de 1<sup>re</sup> génération décide d'immigrer en région, c'est souvent pour des motivations de nature familiale et professionnelle, autant dire pour rejoindre un conjoint, se rapprocher de la famille ou encore pour exercer des activités économiques (Arsenault, 2011). Pour ce qui est des personnes immigrantes moins récentes, l'établissement en région dépend de facteurs multidimensionnels (familiaux, individuels, environnementales) qui justifient le départ : emploi, amis, jeunes familles, valeurs, caractéristiques attrayantes de la région (style de vie, plein air, etc.) (*idem*). De nombreuses études s'accordent pour dire que les personnes immigrantes, qui ont déjà vécu une délocalisation majeure, se sentent outillées pour affronter d'autres déménagements (*idem*).

L'étude d'Arsenault (2011) indique les principales considérations d'une personne immigrante à demeurer en région. Outre les raisons familiales et professionnelles, l'épanouissement, le sentiment d'appartenance ainsi que la présence d'un réseau social significatif et satisfaisant maintient les personnes immigrantes dans leur région (*idem*). Une relation de courtoisie entretenue avec la population locale est insuffisante. Ils ont besoin de relations profondes, même s'ils rapportent que cela est ardu à construire (*idem*). L'intégration des enfants motive les parents à rester en région (*idem*). Ils ne veulent pas nuire à leur éducation (*idem*). À la minute où ils quittent le domicile familial, les parents se rapprochent de la métropole (*idem*).

Plusieurs irritants dissuadent les personnes immigrantes à demeurer en région. Les facteurs associés aux caractéristiques rurales sont déterminants dans la prise de décision : transports, habitations, parcs, activités collectives, services disponibles, accessibilité des soins de santé, des coûts de la vie, style de vie, accessibilité des produits, etc. (Arsenault, 2011). L'absence de certaines activités spécifiques (religieuses, collectives), le manque de logements adéquats et l'inaccessibilité des produits exotiques sont des facteurs qui découragent les personnes immigrantes (*idem*). La médiocrité du réseau de transports en commun et les coûts élevés entravent aussi l'établissement en région des personnes immigrantes (*idem*).

Dans les Basses-Laurentides, la majorité des individus appartenant à un groupe de minorités visibles ne possèdent pas de véhicules (Statistiques Québec, 2020). Ils sont incapables de se rendre dans les régions éloignées ou même de quitter la leur. Il devient, alors, compliqué de visiter la famille. La MRC Thérèse-de-Blainville possède un réseau de transports plus développé que les autres MRC des Basses-Laurentides, mais les coûts qui y sont reliés sont élevés (Institut de la statistique du Québec, 2014).

On observe des personnes immigrantes, davantage autonomes, avec un grand sens de l'initiative, en régions limitrophes comme Mirabel (Arsenault, 2011)<sup>2</sup>. Ils ont rarement recours aux services d'aide à l'immigration (*idem*), d'autant plus que ces services sont difficiles d'accès (*idem*). Les personnes immigrantes qui s'installent loin des villes connaissent des enjeux d'intégration (*idem*). Ils ne peuvent pas vraiment compter sur la présence et le soutien d'autres personnes immigrantes du même pays (*idem*). Il y a un manque de ressources marquées. Par exemple, dans les Basses-Laurentides, les services de francisation sont inexistantes et il n'y a pas de navette gratuite pour faciliter le transport scolaire (*idem*). Plusieurs études s'accordent pour dire que la réalité en région n'est pas du tout en phase avec les besoins des personnes immigrantes (*idem*).

D'autres recherches se sont penchées sur les structures locales (Guilbert et coll., 2016) en région. Leurs conclusions montrent que certaines structures d'accueil sont insuffisantes pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes, malgré les efforts de certaines localités (*idem*). En d'autres mots, même si les villes proposent des interventions concrètes, le manque de support et de structures gouvernementales ne leur permet pas de déployer toutes les actions nécessaires au bien-être des personnes immigrantes (Guilbert et al., 2016 ; Beaulieu, 2006). Par exemple, la formation interculturelle des enseignants(es) est insuffisante tenant compte du nombre élevé d'élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération (*idem*). Cette réalité pourrait-elle aussi s'appliquer dans la région des Basses-Laurentides? Les critères d'éligibilité du ministère semblent trop sévères et leurs programmes sont mal adaptés aux besoins des régions (Beaulieu, 2006). De ce fait, les régions soulignent une absence de concertation. Les recherches démontrent, notamment, que les objectifs des programmes gouvernementaux sur l'immigration ne sont pas atteints (Echraf, 2012). Il est intéressant de noter ici les efforts menés par la CSSMI depuis deux ans.

En ce qui concerne l'insertion en emploi dans la MRC Thérèse-de-Blainville, cinq niveaux de compétence sont établis et guident le recrutement: gestion, professionnel (niveau universitaire), technique (niveau collégial), intermédiaire (niveau secondaire) et élémentaire (formation en cours d'emploi). Comparativement au reste des Laurentides, les personnes en emploi dans les catégories techniques (33,1 %) et intermédiaires (26,6 %) sont les plus importantes dans la MRC Thérèse-de-Blainville. Cependant, le nombre de professionnels dans la MRC est supérieur à

---

<sup>2</sup> La catégorie de travailleurs étrangers temporaires est exclue de cette donnée.

celui de la grande région des Laurentides, soient 16,7 % et 14,7 % (Dehiles, Ouellette et Bruno, 2015). La situation de placement des immigrants économiques sur le marché de l'emploi n'est pas aléatoire. D'une part, il existe une dépendance entre le niveau de scolarité et le niveau de l'emploi obtenu et, d'autre part, les personnes ne se trouvant pas dans un niveau équivalent trouvent un emploi dans un niveau de compétence qui reste proche (Renaud et Cayn, 2006).

Par ailleurs le phénomène de mobilité interrégionale (travailleurs habitants à Laval ou à Montréal et travaillant dans les Basses-Laurentides et vice versa demeure très important, ce qui peut par conséquent nuancer l'analyse de la réalité de l'emploi.

La perception des natifs québécois est aussi un enjeu bien important dans l'intégration des personnes immigrantes. L'étude d'Arsenault (2011), qui étudie le phénomène des nouveaux arrivants en Gaspésie, pourrait-elle aussi refléter la réalité des nouveaux arrivants des Basses-Laurentides. En effet, bien qu'ils démontrent une position favorable à l'immigration, les natifs québécois perçoivent-ils les personnes immigrantes comme une source potentielle de discordes sur les plans culturels et identitaires ? (*idem*). Les natifs évoquent une peur de perdre l'identité culturelle de leur ville (*idem*). Nonobstant, les natifs québécois ayant un haut niveau de scolarité, et qui voyagent fréquemment, démontrent des attitudes davantage positives face à l'immigration (Vatz-Laaroussi, Bernier et Guilbert, 2013). Avoir des personnes immigrantes dans son réseau social influence aussi l'ouverture de natifs québécois face à l'immigration (*idem*).

Il existe peu d'études qui documentent l'intégration des immigrants économiques dans les Basses-Laurentides. Les données disponibles sur la présence de travailleurs permanents et qualifiés ne sont pas à jour ni pour les Laurentides ni pour les Basses-Laurentides. De plus, il n'existe pas de portraits sur les immigrants étrangers temporaires dans les Basses-Laurentides. Cette situation est d'autant plus déplorable sachant que plusieurs employeurs de la région détiennent une main-d'œuvre immigrante permanente et temporaire.

### **3.4. Intégration des travailleurs étrangers temporaires dans les Basses-Laurentides**

Dans le cadre de cette recherche, une entrevue réalisée auprès de l'Union des Producteurs agricoles (UPA) nous permet de commenter la réalité des immigrants étrangers temporaires de

la région des Basses-Laurentides à travers des données pour l'année 2019-2020. Toutefois, dans ce rapport, il est uniquement question des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole et non des travailleurs qualifiés possédant un permis de travail temporaire.

Selon l'UPA (2020), il existe une très forte concentration de travailleurs étrangers temporaires dans les Basses-Laurentides. En effet, plus de 2 147 travailleurs étrangers temporaires travaillent dans les secteurs agroalimentaires/pépinières. Ces travailleurs étrangers sont répartis entre 108 employeurs. Bien que le secteur agricole soit le plus en demande, 33 travailleurs étrangers temporaires travaillent dans un autre secteur. La raison pour laquelle les entreprises engagent des travailleurs étrangers est qu'il existe une pénurie de main-d'œuvre au Québec, surtout pour les emplois moins qualifiés. Avec la mondialisation, la main-d'œuvre provenant d'autres pays est devenue très accessible. La main-d'œuvre immigrante n'est pas nécessairement meilleure que celle du Québec, mais elle est beaucoup plus active. Les Québécois n'arrivaient plus à fournir en termes de main-d'œuvre peu spécialisée. C'est pourquoi 1673 travailleurs étrangers s'occupent des tâches relatives à la manœuvre et 437 d'entre eux sont des ouvriers. Le salaire minimum ne correspond pas aux besoins des travailleurs québécois. Le secteur de l'agriculture ne peut pas, non plus, faire compétition avec des salaires plus élevés. D'autre part, le retour à l'école (fin août) des étudiants occasionne une grande perte d'employés, au moment des récoltes et des plantations (Gravel et coll., 2014). Les travailleurs étrangers temporaires proviennent majoritairement du Guatemala ainsi que du Mexique. L'organisme UPA/FERME oriente la majorité des travailleurs étrangers temporaires (TET) et accompagne les employeurs dans tout le processus. La motivation première des personnes immigrantes pour venir travailler au Québec est l'aspect financier. Lorsqu'ils retournent dans leur pays, ils profitent d'une meilleure situation financière. Toutefois, ce mode de vie nécessite de gros sacrifices. En effet, ils doivent quitter leur rôle de père et/ou de mari pour s'installer au Québec. Au cours de leur séjour, les travailleurs étrangers demeurent sur leur lieu de travail. Les occasions de socialisation sont très faibles. Des études mentionnent que quatre acteurs contribuent à l'équilibre des TET, soient les entreprises qui les embauchent, la communauté d'accueil, la commission de protection des travailleurs et le secteur d'activité économique (Gravel et coll., 2014). L'entreprise doit se doter d'une gestion de la diversité qui implique une communication efficace sur les droits des personnes immigrantes, les obligations ainsi que les devoirs des travailleurs et des employeurs (*idem*). La plupart des personnes immigrantes ne désirent pas s'installer de façon permanente, au Québec. Pour les rares qui le désirent, le processus s'avère ardu. Afin d'obtenir le titre de résident permanent, le travailleur doit occuper un poste d'ouvrier spécialisé, suivre de nombreux cours de francisation et

atteindre le niveau 7 de maîtrise de la langue. Ces caractéristiques sont pratiquement inaccessibles pour les travailleurs étrangers. Selon l'UPA, un très faible pourcentage d'immigrants devient résidents permanents, c'est-à-dire environ 2 travailleurs sur 1000 travailleurs. Aussi, seulement un petit nombre de femmes immigrantes possèdent le titre de travailleurs étrangers temporaires au Québec ainsi que dans les Basses-Laurentides. Les employeurs s'entendent pour dire que les travailleurs étrangers sont essentiels, notamment dans le domaine agricole (Gravel et al, 2013).

L'embauche des travailleurs étrangers temporaires procure aussi une source de revenus à la province. Ainsi, il s'agit d'un choix, non seulement, pour contrer la pénurie de la main-d'œuvre saisonnière, mais aussi pour enrichir le Québec (Gravel et coll., 2014). Toutefois, cette situation ne peut pas être considérée comme un premier emploi dans la province puisqu'il s'agit d'un contrat temporaire (Boudarbat, 2011). En effet, ce sont des contrats avec des permis de travail pour une période donnée et un mandat strict. Un des avantages pour les travailleurs étrangers temporaires est qu'il y a un très faible risque de cessation d'emploi durant la période d'embauche. Ces derniers bénéficient d'une stabilité d'emploi et de salaire. Il n'en demeure pas moins que des écrits critiquent les conditions de vie des travailleurs étrangers et soulèvent le non-respect des droits humains et l'exploitation des travailleurs (Grenier et Boudarbat, 2015).

En ce qui concerne le secteur agricole au niveau des fermes, il existe un programme pour les travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Ce programme permet d'embaucher des personnes originaires des Antilles et du Mexique (Pantaléon et Castracani, 2017). Selon l'UPA, dans les Basses-Laurentides, il existe 4 techniciens agricoles provenant de l'extérieur du pays. En dépit du remboursement du logement, et de la durée de leur séjour, l'étude de Pantaléon et Castracani (2017) souligne des contraintes qui affectent négativement les conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre immigrante et prédispose cette population à la vulnérabilité (*idem*). De plus, en raison d'une grande proximité, du fait que l'employeur vit sur le même lieu que les employés, une relation dépassant le rapport uniquement professionnel peut s'établir (*idem*).

Afin de trouver davantage de main-d'œuvre, les producteurs des Basses-Laurentides font aussi appel aux autobus de travailleurs qui partent de Montréal (station Henri-Bourassa). Ces travailleurs peuvent être des résidents permanents ou des personnes immigrantes de 1<sup>re</sup> génération. Ces travailleurs n'ont aucune obligation de revenir, ils sont payés à la journée. Ce phénomène est moins populaire dans les Basses-Laurentides qu'en Montérégie. Selon l'UPA, si

les travailleurs étrangers temporaires n'étaient pas présents, l'agriculture au Québec ne survivrait pas. La présence de travailleurs étrangers temporaires dans les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel est donc, essentielle en agriculture.

## 4. Migration interrégionale dans les Basses-Laurentides

La migration interrégionale est un phénomène important dans les Basses-Laurentides, puisque le territoire avoisine et s'intègre à celui de Montréal. Au cours de la période 2011-2016, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie ont bénéficié des gains de la migration interrégionale. Le taux de migration interrégionale chez les personnes immigrantes provenant de Montréal est de 7.0 %, un taux similaire chez les personnes non immigrantes aussi (St-Amour et Haermmeli, 2020). Ce qui correspond à 4 140 personnes immigrantes dans les Laurentides (*idem*). Toutefois, la région de la Montérégie bénéficie davantage de personnes immigrantes provenant de Montréal (*idem*). On observe un taux de migration interrégionale beaucoup plus élevé chez les personnes immigrantes de 1<sup>re</sup> génération qui ont été admises au cours des dernières années (12.1 %) (*idem*). En considérant que les ajustements résidentiels font partie du processus d'adaptation, l'écart entre la proportion des personnes immigrantes arrivées récemment et les personnes immigrantes établies depuis plusieurs années est dans la norme (Charles-Edwards, et coll., 2018 dans St-Amour, Haermmeli, 2020). On peut dire que les pertes de Montréal profitent bien à sa couronne nord. Au total, lors du recensement 2011-2016, les Laurentides ont accueilli 6 180 personnes immigrantes (principalement dans les Basses-Laurentides) et en ont laissé partir 2 040 (*idem*) (sans faire mention de leur « sous-région » de départ). La région des Laurentides présente le taux net (solde total) de migration interrégionale le plus élevé de tout le Québec (St-Armour, et Bézy, 2020). Ses principaux gains proviennent de Montréal et de Laval (*idem*). Le bilan migratoire démontre que les groupes d'âge les plus propices à transmigrer de Montréal vers les Basses-Laurentides sont les 0-14 ans, ainsi que les 25-44 ans (*idem*). Ce qui témoigne de l'attraction qu'exerce cette région auprès des jeunes familles, au détriment des attributs qu'offre Montréal (*idem*). Ces caractéristiques doivent être prises en considération, puisqu'elle représente la réalité d'un grand nombre d'individus demeurant dans les Basses-Laurentides. D'autre part, les analyses du MIDI (2016) montrent que les personnes immigrantes de la catégorie des réfugiés ont tendance à davantage demeurer dans leur région d'accueil que les immigrants économiques.

Nous savons aussi que la migration est un phénomène observé à partir de la troisième année d'établissement jusqu'à la dixième, chez un grand nombre de nouveaux arrivants (Renaud, 2011). Ce n'est pas un phénomène exercé seulement à partir de Montréal, mais également, en

Montréal, à Laval ainsi que dans les Basses-Laurentides (*idem*). La stabilisation et l'obtention d'un emploi sont l'une des principales raisons de la migration interrégionale (*idem*). Ensuite vient l'établissement des réfugiés et des membres d'une même famille (Gouvernement du Québec, 2011).

## 5. Éducation

Pour l'année scolaire 2018-2019, la proportion d'élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération, dans les Basses-Laurentides, se chiffrait à 706 élèves à la MRC de Deux-Montagnes (5,25%), 41 élèves à la MRC de Mirabel Sud<sup>3</sup> (2,68%) et 1 285 élèves pour la MRC Thérèse-de-Blainville (6,25%) (Rapport statistique, 2020). En combinant les élèves immigrants de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> génération pour l'année scolaire 2018-2019 il y avait 2705 élèves dans la MRC de Deux-Montagnes (20,12%), 136 élèves dans le secteur de Mirabel Sud (8,88%) et 4854 élèves dans la MRC de Thérèse-de-Blainville (23,59%). L'éducation et l'installation en région des enfants issus de l'immigration soulèvent diverses problématiques et devraient davantage intéresser les directeurs d'écoles (Gélinas-Proulx, 2017). Cela permettrait de favoriser la rétention des familles et d'éviter la discrimination (*idem*). Deux rôles sont nécessaires pour améliorer la relation entre les parents immigrants et l'école : établir des contacts avec des professionnels des groupes ethnoculturels et accueillir les parents dans l'école (visites, etc.) (Bouchamma, 2009 ; Gélinas-Proulx, 2017). Ces actions sont essentielles pour le bien-être des enfants issus de l'immigration. Ces responsabilités devront être davantage prises au sérieux, puisqu'on observe une hausse des élèves immigrants dans les centres de services scolaires, notamment dans les Basses-Laurentides. Une intégration scolaire positive est une valeur fondamentale pour les parents immigrés (*idem*). En effet, ces derniers mentionnent que la réussite scolaire occupe une place centrale dans le projet migratoire familial (Charette, 2018). Afin de favoriser une bonne scolarisation des enfants, l'implication parentale joue un rôle majeur. Toutefois, du point de vue des professionnels du milieu scolaire, l'implication des parents immigrants reste souvent invisible, alors qu'au Québec, le parent d'élève est un participant actif dans le parcours scolaire de son enfant (MELS, 2009). Le phénomène s'expliquerait par la divergence des trajectoires de vie personnelles et professionnelles, et la méconnaissance du milieu scolaire québécois (*idem*). Afin de maximiser l'intégration des élèves immigrants, il existe des groupes d'intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI) (Charrette et Kalubi, 2016). En effet, ces derniers sont aptes à contrer les défis reliés à l'exercice de la parentalité en général et ils permettent la collaboration entre les écoles, les familles et les communautés (*idem*). Habituellement, ces

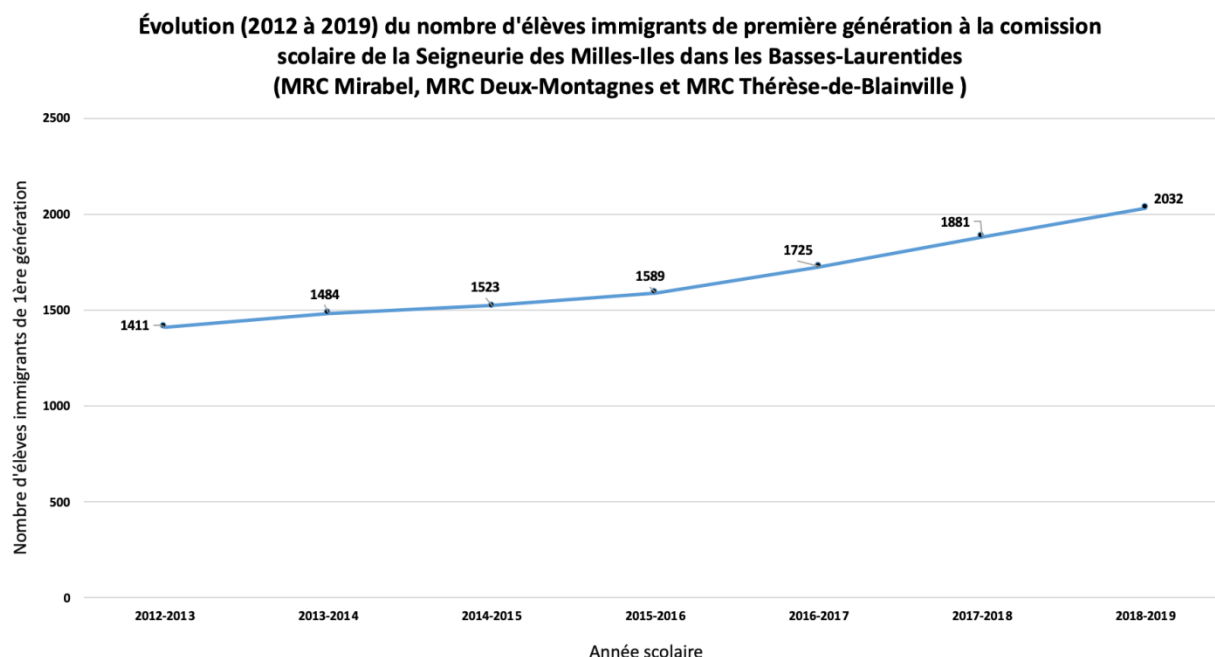
---

<sup>3</sup> En éducation, les données comptabilisées proviennent uniquement des écoles faisant partie de la commission scolaire de la seigneurie des Mille-Îles. C'est pourquoi nous inscrivons Mirabel sud. Les écoles primaires et secondaires de la partie nord de la MRC sont répertoriées dans le secteur de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

intervenants travaillent, à la fois dans des écoles et les organismes communautaires afin de faciliter la communication entre les différents acteurs (TCRI, 2015). Dans les Laurentides, le premier contact se déroule dans le milieu familial, alors que dans les Basses-Laurentides, l'agente à l'immigration s'occupe davantage de l'intégration scolaire des élèves. Du point de vue des professionnels du milieu scolaire, le lien constant avec la communauté ethnoculturelle est un facilitateur à l'intégration des familles immigrantes (Gosselin-Gagné, 2018).

La figure 1 représente l'évolution de 2012 à 2019, du nombre d'élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération, présents dans la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles<sup>4</sup>. Les écoles de cette commission sont situées dans les MRC Thérèse-de-Blainville, Mirabel Sud et Deux-Montagnes<sup>5</sup>. Le graphique montre une évolution constante du nombre d'élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération, au fil des années.

Figure 1



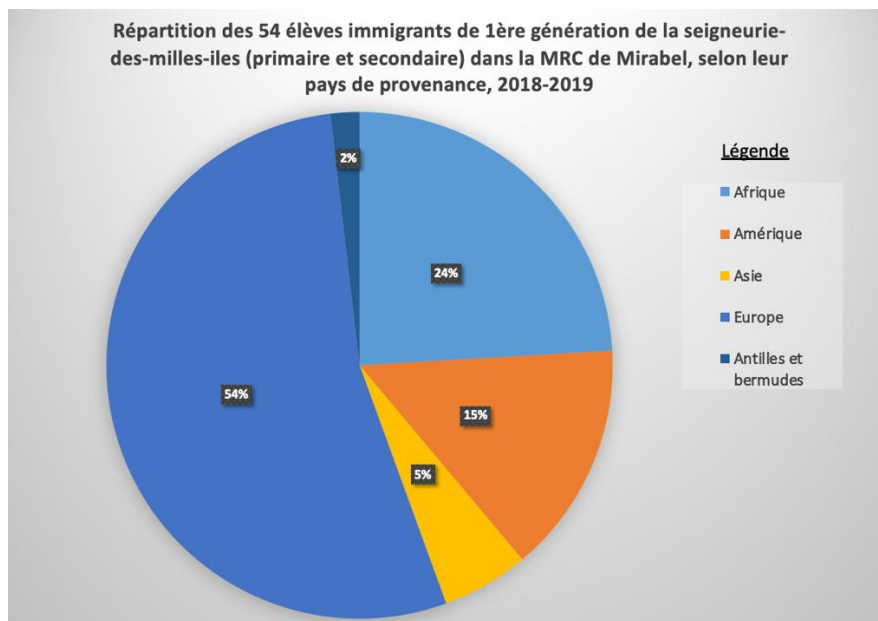
(Rapport annuel de la commission scolaire Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

<sup>4</sup> Au moment de l'étude, le système scolaire était sous le régime des commissions scolaires. Depuis le 15 juin 2020, le réseau scolaire public est composé de 82 centres scolaires francophones et anglophones, qui sont gérés par un comité d'administration formés de parents, membres de la communauté et membres du personnel (Gouvernement du Québec, 2020).

<sup>5</sup> Pour le présent rapport, les données des écoles de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles situées dans la MRC des Moulins ont été exclus.

Comme mentionnée par la figure 2, en 2018-2019, les élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération du primaire et du secondaire de la MRC de Mirabel Sud (54 jeunes) proviennent davantage de l'Europe (54 %). Ce qui corrèle bien avec le fait qu'il y a plus d'immigrants économiques dans cette région. De jeunes élèves de l'Afrique (24 %), ainsi que de l'Amérique (15 %) sont aussi présents dans les écoles.

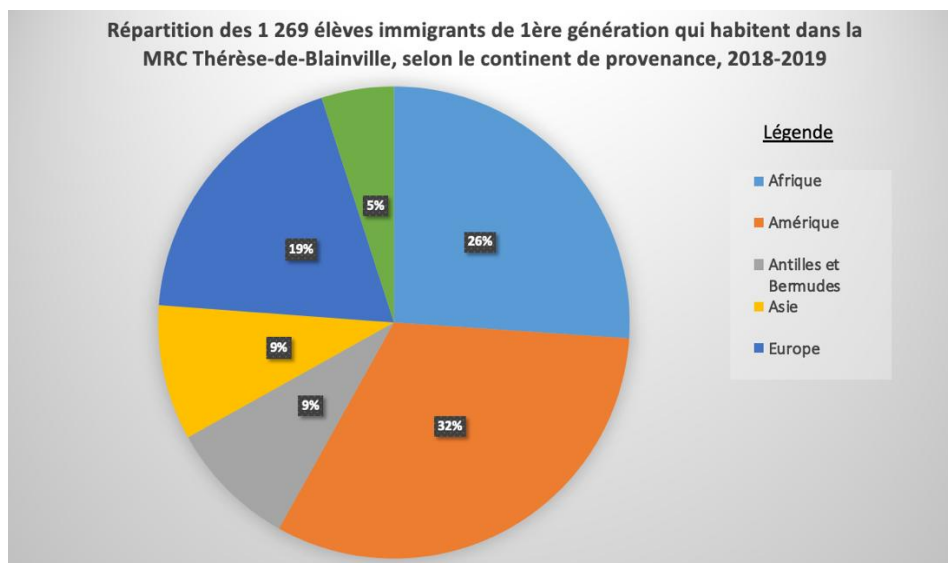
Figure 2



(Rapport annuel de la commission scolaire Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

Étant donné qu'il y a une plus grande proportion de personnes immigrantes dans la MRC Thérèse-de-Blainville, il y a, donc, une plus grande variance des pays de provenance chez les jeunes élèves. D'après la figure 3, 32 % des 1 269 élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération proviennent de l'Amérique, suivi de près par les jeunes de l'Afrique (26 %) et de l'Europe (19 %). Ces chiffres soulèvent aussi des questionnements concernant la formation des professionnels en milieu scolaire. Possèdent-ils les connaissances nécessaires pour intervenir adéquatement auprès de cette clientèle ? Selon certaines études (Grisales, Arsenault et Guilbert, 2016), peu de professionnels se sentent convenablement formés.

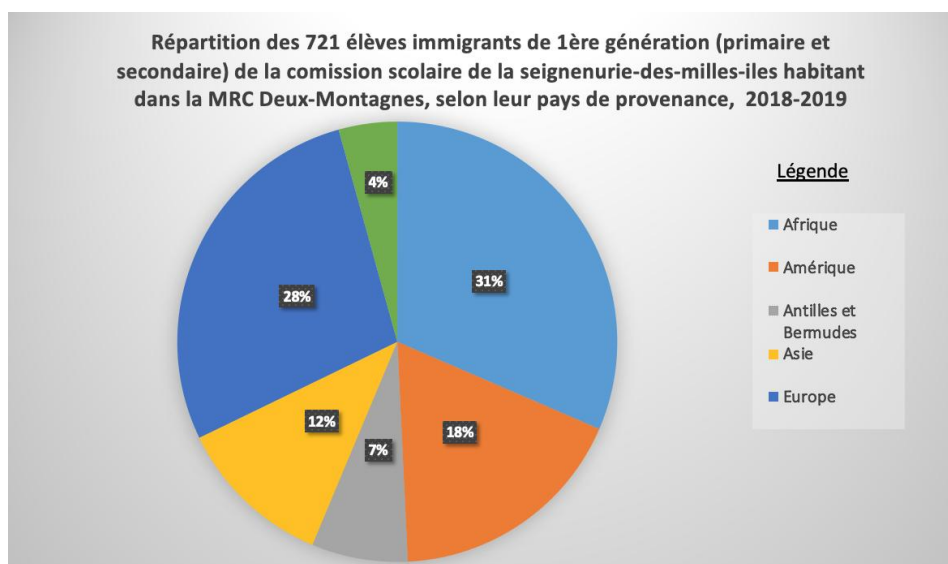
Figure 3



(Rapport annuel de la commission scolaire Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

La figure 4 représente la répartition des 721 élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération, présents dans la MRC de Deux-Montagnes durant l'année scolaire 2018-2019, selon le pays de provenance. En 2018-2019, 31% des élèves immigrants provenaient de l'Afrique, 28 % de l'Europe et 18 % de l'Amérique.

Figure 4



(Rapport annuel de la commission scolaire Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

## **5.1. Francisation**

Les municipalités du Québec se distinguent des autres provinces du Québec en ce qui a trait au statut linguistique, depuis l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française. De ce fait, les municipalités qui regroupent une majorité de citoyens anglophones peuvent s'octroyer le statut distinctif de bilinguisme (Bourgeois et Bourgeois, 2011). Ainsi, les MRC des Basses-Laurentides utilisent le français, exclusivement. Dans le même ordre d'idées, les municipalités sont souvent trop petites ou n'ont pas les subventions nécessaires pour s'acquitter de tous les frais de traduction, par exemple l'affichage municipal, les amendes, les permis, les factures ainsi que les différents formulaires scolaires (*idem*). Cette situation crée des barrières pour l'intégration des familles immigrantes non francophones en milieu scolaire. Notons toutefois que les villes de Deux-Montagnes et de Rosemère possèdent un statut de ville bilingue.

L'intégration linguistique (scolaire et sociale) est un défi majeur pour les élèves non francophones ainsi que pour les intervenants du milieu (Carpentier et Lemieux, 2012). Les interventions dans le milieu scolaire se déroulent majoritairement en français, ce qui crée un handicap pour les non-francophones. Il s'avère, donc, difficile d'intervenir rapidement et efficacement auprès des enfants concernés. De plus, le point de référence pour évaluer le niveau de la langue française des élèves non francophones reste très subjectif dû aux particularités orthographiques et orthophoniques (Pagé et Lamarre, 2010). Dans les Basses-Laurentides, il est possible de consulter le répertoire des élèves ayant besoin des services de francisation (primaire et secondaire). Chaque professionnel du milieu scolaire devrait connaître ces informations pour faciliter les interventions.

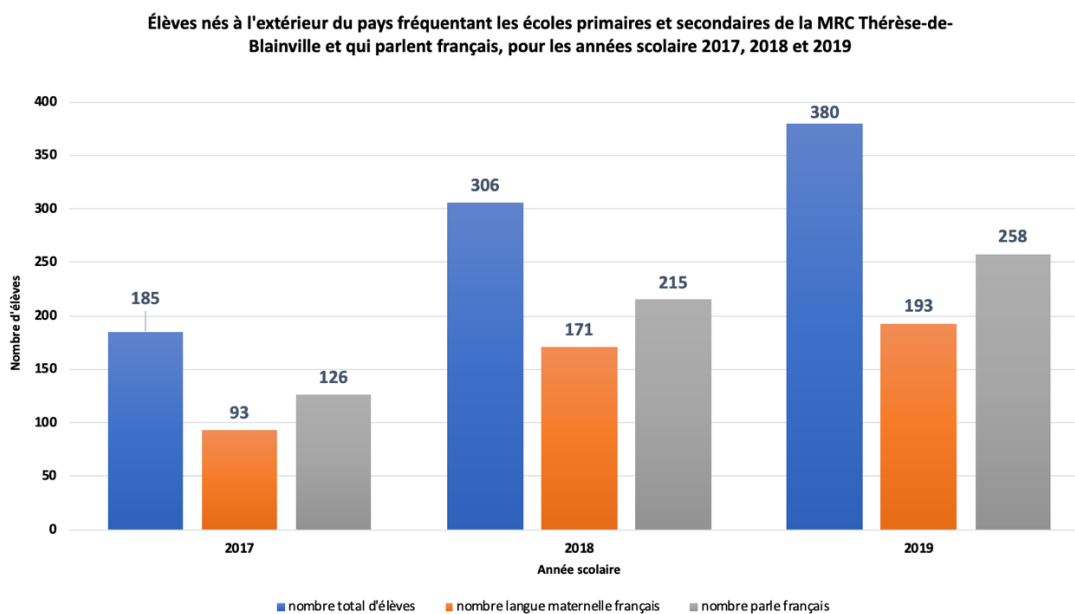
Selon l'étude de Pagé et Lamarre (2010), 50 % des personnes immigrantes se déclarent unilingues, ayant comme langue première le français ou l'anglais. L'autre moitié se déclare bilingue pour ces deux mêmes langues. Selon les données de 2019 recueillies sur les élèves de 1<sup>re</sup> génération des MRC Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel, 79 % d'entre eux considèrent le français comme leur langue maternelle ou estiment le parler.

Les figures 5, 6 et 7 représentent le nombre d'élèves issus de l'immigration, qui ont fréquenté un établissement scolaire des Basses-Laurentides, durant la période 2017-2019. Il faut retenir que la proportion d'élèves, dont la langue maternelle est le français, n'est pas parallèle au nombre d'élèves immigrants. C'est-à-dire que même s'il y a plus d'élèves immigrants dans les écoles, ceux-ci vont aussi parler le français. Il faut aussi comprendre que pour établir ces données, une

seule langue parlée a été recueillie pour les élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération. Cela signifie par exemple qu'un élève ayant le français comme langue maternelle ne sera pas considéré dans les statistiques du ministère, s'il parle couramment créole à la maison. À l'inverse, un élève dont la langue maternelle est le créole, mais qui parle couramment français sera compilé dans les statistiques.

La figure 5 représente le nombre d'élèves nés à l'extérieur du pays et qui fréquentent les établissements scolaires de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles de la MRC de Thérèse-de-Blainville (2017 à 2019), dont la langue maternelle est le français. Cette figure montre une augmentation constante au fil des années, du nombre d'élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération et qui parlent français.

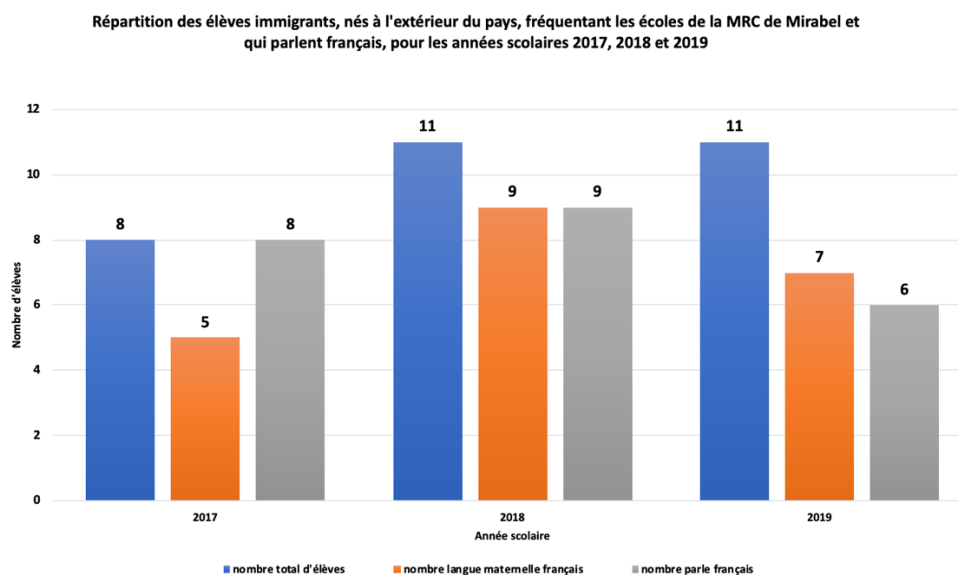
Figure 5



(Rapport de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

Le graphique 6 montre que les élèves issus de l'immigration sont moins nombreux dans la MRC de Mirabel que dans les autres MRC des Basses-Laurentides. Il est aussi possible de constater qu'il y a une faible variation du nombre d'élèves au fil des années. Il est important de comprendre que les pourcentages présents dans le graphique 6 sont peu élevés, car, non seulement, il existe une faible proportion d'élèves immigrants dans cette MRC, mais ceux qui y habitent sont les enfants d'immigrants économiques, sélectionnés entre autres sur la connaissance des langues.

Figure 6

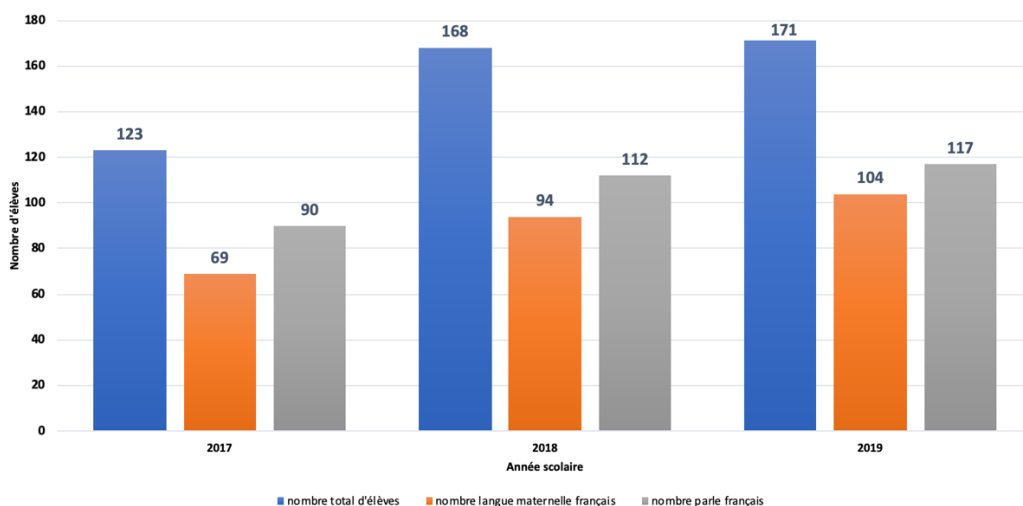


(Rapport de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

Le graphique 7 montre l'évolution des élèves immigrants qui fréquentent un établissement de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles dans la MRC de Deux-Montagnes. On peut voir un écart relativement élevé entre le nombre total d'élèves immigrants et le nombre d'élèves immigrants qui parlent le français.

Figure 7

Répartition des élèves nés à l'extérieur du pays fréquentant les écoles primaires et secondaires de la MRC Deux-Montagnes et qui parlent français, pour les années scolaire 2017, 2018 et 2019.



(Rapport de la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, 2020)

L'analyse des services de francisation à l'intérieur des écoles publiques québécoises permet de comparer la durée des cours de francisation entre les régions. Les élèves de la région des Laurentides et de la région de Laval reçoivent, en moyenne, 120 minutes de soutien en français, par semaine (De Koninck et Armand, 2012). Alors que les élèves de la RMM ne reçoivent que 100 minutes par semaine (*idem*). Selon cette même étude, le temps minimal souhaitable pour l'apprentissage du français serait de 100 minutes par semaine (*idem*). La majorité des commissions scolaires, en région, offrent 120 minutes à leurs élèves et le font sur une période condensée, soit de septembre à décembre (*idem*). Concernant le centre de services scolaires de la Seigneurie-des-Mille-Îles, pour les MRC des Basses-Laurentides, il s'avère que ce scénario est en développement et est ajustable selon les besoins des élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération. En effet, une équipe d'enseignantes volantes se déplace dans chacune des écoles ayant des besoins en francisation. Ce procédé permet aux élèves ciblés de recevoir le soutien nécessaire favorisant leur réussite autant sur le plan académique que social (*idem*).

Au niveau du secondaire, les cours de francisation sont nécessaires uniquement pour les élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle ou qui ne le parlent pas. La barrière de la langue peut nuire à la scolarisation et à la socialisation d'un jeune (De Koninck et Armand, 2012). L'accès aux cours de francisation permet à l'élève de s'intégrer à la culture québécoise et ainsi facilite l'entrée sur le marché du travail. Dans les Basses-Laurentides, les élèves du secondaire qui sont issus d'une immigration de 1<sup>re</sup> génération reçoivent une formation en francisation de type

hybride. En effet, l'élève fréquente l'école Jean-Jacques Rousseau, à raison de 2 jours par semaine, pour suivre ses cours de français. Les trois autres journées, l'élève est dans son école de quartier et suit ses cours réguliers. Il est difficile de fréquenter deux établissements et de créer deux réseaux sociaux différents. Aussi, les élèves immigrants du secondaire doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

## **5.2. Scolarisation**

La majorité des études trouvées, en lien avec la scolarisation des enfants immigrants, ont été conduites dans la ville de Montréal. Peut-on penser que la réalité qui y est décrite s'applique aussi aux Laurentides? En ce qui concerne l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), certains élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération doivent prolonger leur scolarité de deux ans, afin de répondre aux exigences du programme. Ce délai, hors norme, est communément appelé retard accumulé (McAndrews et coll., 2013). Le fait que l'on soit issu de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> génération influencerait la dynamique des retards scolaires au secondaire (*idem*). En effet, les élèves de 2<sup>e</sup> génération (18,4 %) accumulent moins de retard que les élèves de 1<sup>re</sup> génération (22 %) (*idem*). Selon l'étude, l'hypothèse principale justifiant cet écart est le fait que les élèves immigrants du secondaire n'ont pas fait leurs études primaires au Québec (*idem*). Les élèves de 1<sup>re</sup> génération présentent, donc, plusieurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires qui les définissent comme un groupe à risque élevé d'échec scolaire (*idem*). À ce propos, le profil socioéconomique, l'entrée tardive dans le système scolaire québécois et la forte présence dans les écoles défavorisées sont des exemples de facteurs de risques (*idem*).

Si l'on se réfère aux taux de diplomation et de qualification, il faut considérer la proportion d'élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme, au maximum, sept ans après leur entrée au secondaire (Gouvernement du Québec, 2019). Au secondaire, le taux de diplomation et de qualification dépend aussi du soutien, de la disponibilité et de la situation financière des parents, du niveau de qualité de vie de la famille et des caractéristiques de l'élève (*idem*). On observe une évolution du taux de diplomation des élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération du secondaire. En 2008-2009, leur taux de diplomation représentait 61,8 %. Il représente en 2016-2017, 75,3 % pour l'ensemble du Québec (Éducation et enseignement, 2017). Le taux des jeunes sans diplôme tend à diminuer, soit d'environ 14,3 % au fil des années (*idem*). Les élèves de 2<sup>e</sup> génération ont un taux de diplomation plus élevé que ceux de la 1<sup>re</sup> génération, et ce, dans toutes

les régions (*idem*). Dans les Basses-Laurentides, le taux de diplomation est supérieur à celui des Laurentides, soient respectivement 74,5 % et 71,2 % (*idem*).

### **5.3. Étudiants internationaux dans les Basses-Laurentides**

Les étudiants internationaux sont d'excellents prospects pour l'immigration en région, étant donné qu'ils sont de potentiels travailleurs qualifiés pour la province (Grenier et Boudarbat, 2015). La majorité des universités du Québec se dotent de programmes pour les accueillir (*idem*). C'est le cas du Cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse où les étudiants nés à l'extérieur du pays et qui désirent étudier au Cégep peuvent profiter de l'éducation québécoise. Toutefois, ce ne sont pas tous les programmes qui leur sont accessibles. Par exemple, certains diplômes d'études collégiales « double » ne sont pas disponibles pour les personnes immigrantes. Les étudiants immigrants disposent de 12 programmes préuniversitaires, 13 techniques et 4 doubles DEC, alors que les étudiants québécois ont accès à 4 programmes supplémentaires (Cégep Lionel-Groulx, 2020). Les autres MRC des Basses-Laurentides ne possédant pas d'institution collégiale ou universitaire, exception faite d'un point de services du Cégep Lionel-Groulx à Saint-Eustache et du Centre intégré de formation agricole à Mirabel, on comprend que la MRC Thérèse-de-Blainville gagne en popularité auprès des jeunes immigrants grâce à ce cégep. Une proportion importante de personnes immigrantes admises au Québec sont dans la tranche d'âge des 20-64 et sont en âge de travailler et représentent donc une contribution importante à la vitalité du marché québécois. Cette situation pourrait bien se coller à la réalité des Basses-Laurentides. Des études (Racine et Hallée, 2018) soulignent l'insertion fragile sur le marché du travail des jeunes lorsqu'ils proviennent de l'extérieur.

## 6. Personnes âgées issues de l'immigration concernant les Basses-Laurentides

Le champ d'analyse des personnes âgées issues de l'immigration reste à explorer. Dans les Basses-Laurentides, si la très grande majorité des aînées sont natives du Québec, le phénomène de parrainage de parents est une réalité bien présente sur le territoire. Il y a urgence à documenter des problématiques observées en termes d'isolement, de manque de points d'ancrage ou de référents et de maltraitance. Par ailleurs, bien souvent ces personnes isolées maîtrisent peu la langue française et ne peuvent compter sur un travail qui pourrait favoriser leur intégration et leur participation active à la vie citoyenne.

Certaines études ont documenté la situation de vieillesse des personnes immigrantes au Québec. Les études s'entendent pour dire que les personnes immigrées peuvent posséder des croyances différentes concernant certaines maladies mentales et physiques (Cloos et coll., 2019). Le niveau d'études peut aussi influencer leurs perceptions (*idem*). Les personnes les plus éduquées utiliseraient davantage des termes biologiques que les personnes avec moins d'éducation (*idem*). L'origine de la sorcellerie comme source de mal-être (maladie) circule encore auprès de certaines populations immigrantes, de même que la volonté divine (religion) (*idem*). En plus du fait qu'ils peuvent présenter des maladies peu connues au Québec, certaines personnes immigrantes possèdent une mauvaise compréhension des maladies mentales (*idem*). Ce manque de connaissances apporte son lot de conséquences : moqueries, déni, honte, dépendance totale de la personne, sentiment de tristesse et de pitié, perte de contact, etc. (*idem*). Le problème est vécu dans l'intimité et la responsabilité revient souvent à la famille (*idem*). Bien que la prise en charge par l'État soit envisageable, les défis rencontrés découragent le processus de placement dans des structures d'accueil (*idem*). L'étude de Cloos et coll. (2019) mentionne des obstacles vécus par les personnes immigrantes vieillissantes et leurs proches : le manque de connaissances sur l'accessibilité des soins et le soutien disponible pour la personne affectée et ses proches, la langue, le statut migratoire (temporaires, étudiants, etc.), l'isolement, la maltraitance et la mobilité réduite sont des exemples (*idem*).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est, récemment, penché sur le phénomène de la maltraitance envers les aînés immigrants, partout au Québec (2019). Les personnes immigrantes vivent les mêmes types de maltraitance que les personnes nées au Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019). Elles sont, toutefois, plus susceptibles d'être discriminées selon l'âge, le sexe et le pays de provenance (MSSS, 2019). Il est faux de penser que tous les aînés immigrants, ou appartenant à une minorité ethnoculturelle, vivront de la maltraitance. Toutefois, ce groupe de personnes peut présenter des vulnérabilités supplémentaires qui conduisent souvent à de l'abus ou de la maltraitance (MSSS 2019). La barrière de la langue, l'isolement en région où il y a absence de la communauté d'appartenance, la méconnaissance des droits et des services de la société d'accueil et la dépendance à la famille/conjoint sont des facteurs de risque associé à cette clientèle, et ce, peu importe la ville de résidence (MSSS, 2019). Les réfugiés, les travailleurs temporaires, les demandeurs d'asile et les personnes immigrantes récentes âgées de 65 ans et plus sont plus à risque que les immigrants économiques (MSSS, 2019). Peut-on penser que ces problématiques décrites par les études pourraient s'appliquer à la population immigrante et vieillissante dans les Basses-Laurentides ?

Dans les Basses-Laurentides, il y a très peu de personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans (MIFI, 2019). En effet, pour la période 2008-2017, seulement 186 personnes immigrantes âgées de plus de 65 ans ont été recensées (2.0 %) (MIFI, 2019). À titre de comparaison, en 2016, 18,7 % des personnes immigrantes à Laval avaient 65 ans et plus (Ville de Laval, 2019). Peut-on penser que les aînés immigrants sont davantage portés à retourner vers la RMM pour se rapprocher de leur communauté ethnoculturelle ?

## 7. Conclusion et discussion

En conclusion, cette recension des écrits relate les différentes réalités vécues par les personnes immigrantes des Basses-Laurentides. Nous avons exposé les données sociodémographiques des trois MRC des Basses-Laurentides. Nous avons aussi exposé la proportion de personnes immigrantes présente dans cette sous-région. En ce qui concerne l'intégration des personnes immigrantes (permanent et temporaire), on observe un manque flagrant de données. Nous avons donc travaillé avec les données qualitatives des études québécoises, en soulignant des réalités qui pourraient s'appliquer à la région des Basses-Laurentides. Les catégories d'immigration ciblées sont les réfugiés, les travailleurs économiques et les travailleurs étrangers temporaires (dans le secteur agricole). Plusieurs obstacles ont été soulignés pour les travailleurs économiques notamment la barrière de la langue, les faibles taux de revenus et le taux élevé de chômage, la méconnaissance du parcours migratoire par les employeurs, la non-reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, la surqualification en emploi et le désavantage des femmes par rapport aux hommes. Plus spécifiquement en région, plusieurs autres défis s'y rajoutent en lien avec le manque d'infrastructures, l'absence de réseaux sociaux et professionnels, la cherté des transports en commun, le manque de logements, des structures d'accueil insuffisantes et la nécessité de sensibiliser la population d'accueil. Cependant, la main-d'œuvre issue de l'immigration serait nécessaire pour le Québec et également pour la région des Basses-Laurentides. Quand il s'agit des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agricole dans la région, nous avons souligné qu'elle connaît aussi certaines difficultés, notamment en termes de vulnérabilité. Par ailleurs, la migration interrégionale profite beaucoup à la région des Basses-Laurentides. En effet, plusieurs personnes immigrantes transmigrent à l'intérieur de la grande région de Montréal.

Sous un tout autre angle, on observe une forte croissance des élèves issus de l'immigration dans les Basses-Laurentides, notamment dans la MRC de Thérèse-de-Blainville. Mais, le plus haut taux de diplomation et de qualification au secondaire est affiché par les élèves immigrants issus de 2<sup>e</sup> génération, en comparaison avec ceux issus d'une immigration de 1<sup>re</sup> génération. Dans les Basses-Laurentides, les cours de francisation sont dispensés par une équipe d'enseignantes volantes, au niveau primaire et dans une école publique spécifique pour le secondaire. Enfin, en ce qui a trait aux personnes âgées, peu d'informations existent sur la population immigrante et vieillissante des Basses-Laurentides. Toutefois, les études sur les réalités sociales des autres régions du Québec permettent de nous éclairer sur leurs réalités. Le vécu des personnes

immigrantes présentes dans les Basses-Laurentides comporte certainement des spécificités propres. Nous ne pouvons que les percevoir bien qu'à certains égards nous n'ayons pu que travailler avec des données provenant d'une population immigrante plus large et installée sur l'ensemble du territoire du Québec.

Au terme de ce document, certaines limites doivent être prises en considération. Au moment du dépôt de ce document, le monde est en pleine pandémie, en lien avec la Covid-19. Les frontières du Canada fermées depuis plusieurs semaines restreignent l'immigration. Une variation du nombre de personnes immigrantes qui entrent et sortent de la province est à considérer, de même qu'une possible diminution des emplois dans la province et en région. Les impacts de cette pandémie sur les personnes immigrantes des Basses-Laurentides ne sont pas encore documentés. On peut aussi s'attendre à ce qu'il y ait répercussions sur le nombre total d'admissions au Québec : plusieurs individus ont cessé de travailler et le taux de chômage connaît une hausse. Même si nous ne possédons pas les chiffres exacts, il ne va pas sans dire que certaines personnes immigrantes souffrent ou souffriront de ces situations. Des études quantitatives et qualitatives sont en cours afin de connaître la portée de cette situation pandémique.

Pour comparer les statistiques des MRC avec celles des Laurentides, les données probantes utilisées sont celles du recensement de 2016 et ce sont les données les plus récentes qui existent. De plus, les études liées au système scolaire sont fréquemment de types « cohortes ». Pour les élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération, le taux de diplomation est comptabilisé après sept ans pour dénombrer le retard accumulé fréquent chez ce groupe d'élèves. Les dernières données concernent, donc, la cohorte débutant le secondaire 1, en 2013. Les jeunes immigrants de 1<sup>re</sup> génération, arrivés après le secondaire 1, ne sont pas comptabilisés dans les études. Il faut donc porter une attention particulière à l'interprétation des données brutes.

Cette recension menée nous donne le sentiment qu'il reste encore du travail à faire pour mieux intégrer les personnes immigrantes, notamment dans les Basses-Laurentides et cette responsabilité est à partager entre les personnes immigrantes reçues, le gouvernement québécois, les employeurs, ainsi que la société d'accueil. De plus, les études qui se penchent sur l'immigration dans les Basses-Laurentides sont presque inexistantes et cette absence ne permet pas de documenter l'expérience complète des personnes immigrantes dans cette région.

Nous souhaitons que ce travail de recherche (avec les limites que nous avons énoncées) se poursuive afin de mieux comprendre les points abordés, afin que les organismes comme ABL, les pouvoirs publics et tous les organismes concernés soient mieux en mesure d'intervenir avec pertinence et efficience. De futures recherches sont donc nécessaires pour augmenter les connaissances. Nous souhaitons aussi que ce document soit un point de départ en ce sens. Enfin, si quelques erreurs s'étaient glissées ou si vous souhaitez commenter le contenu de ce travail, nous vous invitons à prendre contact avec ABL-Immigration dont les coordonnées sont les suivantes :

[ablimmigration@gmail.com](mailto:ablimmigration@gmail.com)

514-570-3313

Site web : [ablimmigration.com](http://ablimmigration.com)

## 9. Contexte, orientations et mandat d'étude ABL-Immigration

S'il va de soi que les actions menées sur le territoire doivent s'appuyer sur une lecture des plus justes, force est de constater qu'en matière d'immigration et d'accueil de nouveaux arrivants et de nouveaux résidents néo-québécois, les études manquent cruellement. Cette réalité conduit malheureusement à un monde d'opinions ou de biais qui nous semble bien loin de notre réalité (référence : Rapport annuel ABL Immigration 2019-2020).

Citons quelques enjeux et caractéristiques déterminants concernant toute action locale :

1) La région administrative des Laurentides fut créée dans le cadre d'une politique de décentralisation et de régionalisation de l'administration gouvernementale du Québec. Les Basses-Laurentides alors davantage associées à Laval-Rive-Nord se retrouvaient incluses dans la région administrative des Laurentides malgré une histoire, une géographie, une réalité sociodémographique, économique et agricole spécifique et surtout différente des Laurentides. Ces décisions ont créé des distorsions importantes dans les lectures statistiques du milieu et ont eu des impacts majeurs dans la compréhension des enjeux de développement en éducation, en santé, en développement économique, etc. (il ne s'agit pas seulement de distinguer les 3 MRC en regard des 8 qui composent la région administrative des Laurentides, mais bien de les distinguer des 5 autres MRC).

2) Les Basses-Laurentides ne se situent pas à proximité de Montréal, mais font partie du Montréal-Métropolitain par l'encadrement législatif et administratif de la CMM : Communauté du Montréal-Métropolitain (une double appartenance en matière de juridiction).

3) Nous devons aussi considérer que la ville de Laval jouit de particularités qui ont un impact majeur sur les Basses-Laurentides par l'intégration de ses composantes : une île, une ville, un CÉGEP, un CSSSS, etc. (en comparaison avec les Basses-Laurentides : 3MRC, 15 villes, etc.).

4) Par ailleurs, force est de constater que les Basses-Laurentides s'inscrivent davantage dans le processus d'étalement urbain ou de *banlieutisation* de nouveaux résidents natifs ou néo-québécois. Fait déterminant, faut-il rappeler que le Ministère de l'Immigration ne considère pas la couronne nord de Montréal dans sa politique de régionalisation de l'immigration. Notons aussi que de notre point de vue, ses nouveaux arrivants et nouveaux résidents se définissent toujours

« de Montréal » plus conforme à la mobilité liée au travail, aux études post-secondaires et même à la recherche de services gouvernementaux ou de consommation.

5) À cet effet, plusieurs études et travaux dont ceux de M. Alain Bélanger (INRS) sont aussi critiques envers ces politiques de régionalisation au moment où le phénomène d'exode rural se constate mondialement et où la principale provenance des nouveaux arrivants au Québec est généralement de zone urbaine.

6) Ce phénomène d'étalement urbain (natifs ou non natifs) amène aussi des distinctions par rapport à Montréal et à Laval. À titre d'exemple, la surqualification et la discrimination en emploi semblent des phénomènes non significatifs (les taux de chômage seraient peu significatifs). Les profils socio-économiques des nouveaux arrivants semblent aussi converger avec ceux des nouveaux résidents tous confondus. Notons que les Basses-Laurentides n'accueillent pas de réfugiés sous entente MIFI.

Ces enjeux énoncés sommairement caractérisent les Basses-Laurentides et demandent à être documentés afin de permettre, au-delà de ce qui est de l'ordre de l'opinion ou des biais, de conduire des actions pertinentes en matière d'accueil et d'intégration. Ces actions visent l'appartenance à la communauté et à la pleine participation des nouveaux arrivants et des nouveaux résidents issus de l'immigration de première et de deuxième génération à leur nouvelle communauté d'accueil. Notons que près de 25% des enfants inscrits à la CCSMI sont issus de l'immigration de première et de deuxième génération (voir données statistiques).

ABL Immigration

## Références bibliographiques

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. (2013). Portrait de santé de la population de la région des Laurentides. De la connaissance à l'action. 92p. Repéré à :

[http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_laurentides/Sante\\_Publique/Donnees sur la population/Portraits Sante/Portrait regional 2013 corrig fev 2014.pdf](http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Portraits_Sante/Portrait_regional_2013_corrige_fev_2014.pdf)

Arsenault, S. (2011). Sortir des sentiers battus : immigrer en Gaspésie, *Vivre ensemble*, 18(62), 1-4.

Bamba, M. et Morin, R. (2014). Organismes communautaires en employabilité et nouveaux immigrants à Montréal : quel est l'apport des services offerts ? *Diversité urbaine*, 14(1), 49–71. <https://doi.org/10.7202/1027814ar>

Bélanger, D., et Candiz, G. (2015). Fraises douces amères : territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de la région de Québec, *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 59(166), 7-28. <https://doi.org/10.7202/1034346ar>

Bilodeau, A., et White, S. (2016). Trust among recent immigrants in Canada : levels, roots, and implications for immigrant integration. *Journal of Ethnic & Migration Studies*, 42(8), 1317-1333.

Blain, M-J (2005). Parcours d'immigrants universitaires colombiens dans la région des Laurentides: déclassement professionnel et stratégies identitaires. *Les cahiers du Gres*, 5(1), 81-100.

Bouchamma, Y. (2009). *L'intervention interculturelle en milieu scolaire*. Les éditions de la Francophonie.

Boudarbat, B. (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec: enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique* (publication no ISSN 1499-8629). Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. <https://cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-07.pdf>

Boudarbat, B. et Boulet, M. (2010). *Immigration au Québec: politiques et intégration au marché du travail* (publication no ISSN 1499-8610). Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). <http://go.cirano.qc.ca/files/publications/2010RP-05.pdf>

Boudarbat, B. et Connolly, M. (2013). *Évolution de l'accès à l'emploi et des conditions de travail des immigrants au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 2006 et 2012* (publication no ISSN 1198-8177). Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). <https://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-28.pdf>

Boulet, M. (2014). Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu au Québec: encore moins pour les immigrants. *Institut de la statistique du Québec*, 15(1), 7-12. <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201402.pdf>

Bourgeois, D. et Bourgeois, Y. (2011). Les municipalités canadiennes et les langues officielles. *Revue canadienne de science politique*, 44(4), 789-806.

<https://doi.org/10.1017/S0008423911000758>

Calinon, A. S. (2015). Légitimité interne des politiques linguistiques au Québec : le regard des immigrants récents. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (5), 122–142. <https://doi.org/10.7202/1029110ar>

Carpentier, A. et Lemieux, G. (2012). *Caractéristiques des éléments relatifs au cheminement scolaire des élèves financés programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français de 1998-1999 à 2007-2008* (publication no ISBN 978-2-550-64953-3 PDF). Rapport de recherche. Gouvernement du Québec ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/recherche\\_evaluation/RapportRechercheProgAccueilSoutienApprenFrancais1998-1999\\_2007-2008\\_PASAF\\_2.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/RapportRechercheProgAccueilSoutienApprenFrancais1998-1999_2007-2008_PASAF_2.pdf)

Charette, J. (2018). Représentations sociales sur l'école et stratégies déployées par des parents récemment immigrés pour soutenir l'expérience socioscolaire de leurs enfants dans la société d'accueil : regards croisés de parents et d'intervenants. *Recherches qualitatives*, 37(1), 117–139. <https://doi.org/10.7202/1049458ar>

Charette J. et Kalubi J.-C. (2016). Collaborations école-famille-communauté: l'apport de l'intervenant interculturel dans l'accompagnement à l'école de parents récemment immigrés au Québec. *Éducation, sciences et Société*, 2, 127-149. [http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-jeunes/2017/Actes\\_RN\\_ICI\\_ENJEU-mai\\_2017-Documents-internes/Josée\\_Charette\\_article\\_2.pdf](http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-jeunes/2017/Actes_RN_ICI_ENJEU-mai_2017-Documents-internes/Josée_Charette_article_2.pdf)

Charette, J., Kalubi, J. et Lessard, A. (2019). Intervenants école-familles immigrantes : défis et perspectives du rôle de médiation. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 45(1), 23-45. <https://doi.org/10.3917/rief.045.0023>

Chouakri, Y. (2009). La caravane des solidarités féministes. Table des groupes de femmes de Montréal. <https://www.tqfm.org/files/femmes-immigrantes---%C3%A9tat-de-situation-1.pdf>

CISS des Laurentides. (2019). Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques : Mirabel. Québec. 33p.

[http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_laurentides/Sante\\_Publique/Donnees\\_sur\\_la\\_population/Portraits\\_Sante/PUB\\_2019-03-27\\_PORTRAIT\\_MIRABEL.pdf](http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Portraits_Sante/PUB_2019-03-27_PORTRAIT_MIRABEL.pdf)

CISS des Laurentides. (2019). Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques : Deux-Montagnes. Québec. 33p.

[http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_laurentides/Sante\\_Publique/Donnees\\_sur\\_la\\_population/Portraits\\_Sante/PUB\\_2019-03-27\\_PORTRAIT\\_DM.pdf](http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Portraits_Sante/PUB_2019-03-27_PORTRAIT_DM.pdf)

CISS des Laurentides. (2019). Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques : Thérèse-de-Blainville. Québec. 33p.

[http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciass\\_laurentides/Sante\\_Publique/Donnees\\_sur\\_la\\_population/Portraits\\_Sante/PUB\\_2019-03-27\\_PORTRAIT\\_TDB.pdf](http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciass_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Portraits_Sante/PUB_2019-03-27_PORTRAIT_TDB.pdf)

Cloos, P., Collins, S., Joubert, W., Rosenberg, E. et Gautier, L. (2019) Vieillesse et perte de mémoire : avis de migrants haïtiens résidant au Québec. *Santé publique*, 31(4), 485-495.

Conseil du Patronat du Québec. (2015). L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec.

<https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/etude3prosperite021215.pdf>

Dehiles, A., Ouellette, H. et Bruno, M. (2015). *Faits saillants et caractéristiques du marché du travail de la MRC de Thérèse de Blainville* (publication no ISBN 978-2-550-74367-5 PDF). Direction de la planification du partenariat et de l'information sur le marché du travail, Emploi-Québec Laurentides. <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2688969>

De Koninck, Z. et Armand, F. (2012). Entre métropole et régions, un même raisonnement peut-il soutenir un choix de modèles de services différent pour l'intégration des élèves allophones ? *Diversité urbaine*, 12(1), 69–85. <https://doi.org/10.7202/1019212ar>

Éducation Montréal. (2012). *Pôle de spécialisation et d'innovation en santé État de la situation*, rapport final, 4 septembre 2012.

Engagement Jeunesse Montréal. (2013). *Regards sur la formation professionnelle et les jeunes issus de l'immigration*. Synthèse des présentations et des ateliers de discussion de l'événement tenu le 24 avril 2013.

Fleury, C., Bélanger, D. et Lechaume, A. (2019). *Performance économique des immigrants admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ)*. [https://www.cride.chaire.ulaval.ca/sites/cride.chaire.ulaval.ca/files/Fleury%20Be%CC%81langer%20et%20Lechaume%20PEQ%20\(2019\).pdf](https://www.cride.chaire.ulaval.ca/sites/cride.chaire.ulaval.ca/files/Fleury%20Be%CC%81langer%20et%20Lechaume%20PEQ%20(2019).pdf)

Gagnon, V. (2017) *Être étudiant d'origine étrangère en région au Québec : Histoires de vie et parcours migratoires*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université Laval, 165p.

Gauthier, M-A. (2014). Données sociodémographiques en bref. *Institut de la statistique au Québec*, 18(3). <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol18-no3.pdf#page=23>

Gélinas-Proulx, A., Labelle, J. et Jacquin, P. (2017). Compétence interculturelle : adaptation d'un Modèle initial pour les directions d'établissement scolaire de langue française du Québec et du Nouveau-Brunswick. *Revue des sciences de l'éducation*, 43(2), 119–152. <https://doi.org/10.7202/1043028ar>

Giroux, I. (2011). *Le parcours d'insertion professionnelle des femmes immigrantes qualifiées à Québec: leurs perceptions de leur réalité*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université Laval. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/22475>

Gosselin-Gagné, J. (2018). *L'éducation inclusive comme perspective pour comprendre la mobilisation d'écoles primaires montréalaises qui conjuguent défavorisation et défis relatifs à la diversité ethnoculturelle*. Thèse de doctorat présenté à l'Université de Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21215>

Gouvernement du Québec. (2011). *Consultation 2012-2015 La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015* (publication no ISBN 978-2-550-61326-8 PDF). Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/planification-20122015.pdf>

Gouvernement du Québec. (2013). *Plan d'action du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger 2013-2016*. Immigration et communautés culturelles. [https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/PLA\\_AccueilRefugies2013-2016.pdf](https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/PLA_AccueilRefugies2013-2016.pdf)

Gouvernement du Québec. (2019). *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire* (publication no ISBN 978-2-550-84578-2 PDF). [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decision\\_nelle/taux-diplomation-secondaire-CS-2019.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decision_nelle/taux-diplomation-secondaire-CS-2019.pdf)

Gouvernement du Québec. (2020). *Le taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes* (publication no ISBN 978-2-550-86654-1 PDF). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decision\\_nelle/Methodologie.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decision_nelle/Methodologie.pdf)

Gouvernement du Québec. (2020). *Gouvernance scolaire*. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/>

Gravel, S., Bernstein, S., Hanley, J., Villanueva, F. et Crespo-Villareal, D. (2014). Impact de l'embauche des travailleurs étrangers temporaires sur la cohabitation de résidence et des métiers dans les communautés rurales du Québec : le point de vue des employeurs. *Diversité urbaine*, 14(2), 97–122. <https://doi.org/10.7202/1035427ar>

Gravel, S., Villanueva, F., Hanley, J., Bernstein, S. Ostiguy, E. et Crespo, D. (2013). *Les coûts relatifs liés à l'embauche des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs saisonniers*,

*l'analyse des employeurs du Québec*. Communication présentée à la Conférence sur l'économie de l'immigration, Université d'Ottawa, octobre 2013.

Grenier, G. et Boudarbat, B. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Rapport remis au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

[http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU\\_ImmigrProsperite\\_BoudarbatGrenier.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU_ImmigrProsperite_BoudarbatGrenier.pdf)

Grisales, N., Arsenault, S. et Guilbert, L. (2016). Les réfugiés, les défis rencontrés et les services offerts dans la région de Québec de 2006 à 2015. *Cahiers de l'ÉDIQ*, 3(2), 37-61.

Guerlotté, C. et Grausem, D. (2017). *Le jumelage interculturel au Québec : pratiques des organismes communautaires en immigration et impact du programme de jumelage*. Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. <http://tcri.qc.ca/images/publications/recherche-action/2017/Jumelage-Interculturel-rapport-synthese-mars-2017.pdf>

Guilbert, L., Arsenault, S., Cloutier, A., Gallant, N., Lechaume, A., Prévost, C., Racine, M. et Walling, R. (2016). *Diversité, immigration et partenariat dans les régions du Québec*, dans Lanouette et Rivard, (dir.) : *Dire la diversité culturelle du Québec : réflexions sur fond muséal*. Cahiers du CIEQ, Les Presses de l'Université Laval, 11-24.

Hou, F., et Lu, Y. (2017). *Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : l'effet d'études universitaires prémigratoire au Canada* (publication no 11FF0019M). Direction des études analytiques : documents de recherche Statistiques Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2017395-fra.pdf?st=F4nAZS9n>

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada. (2018). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*. Document gouvernemental. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2018.pdf>

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada. (2019). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*. Document gouvernemental. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2019.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2017). *Bulletin statistique régional-Laurentides*. Institut de la statistique du Québec. Québec. <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/15-Laurentides.pdf>

Kamanzi, P., Magnan, M., Pilote, A. et Doray, P. (2018). Immigration et morphologie des parcours scolaires dans l'enseignement supérieur au Canada : Le cas de la province de Québec. *Revue européenne des migrations internationales*, 34(2), 253-277.

Le Coffret. (2019). *Les Laurentides... Terre d'accueil, répertoire des ressources offertes aux immigrants dans la région des Laurentides*. Commandé par Immigration, Diversité et Inclusion. [https://d67f1b8b-1b91-4a72-ade7-b5a29d685dc1.filesusr.com/ugd/e6fe52\\_bec1158d940f490aac8c56ec8f32af6d.pdf](https://d67f1b8b-1b91-4a72-ade7-b5a29d685dc1.filesusr.com/ugd/e6fe52_bec1158d940f490aac8c56ec8f32af6d.pdf)

Lacroix, G. (2013). *L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009* (publication no ISBN 978-2-950-69607-0 PDF). Université Laval. [https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_ETQ\\_4.pdf](https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_ETQ_4.pdf)

Lechaume, A., et Savard, F. (2014). *Esquisse du faible revenu chez la population immigrante au Québec. Centre d'études de la pauvreté et de l'exclusion* (publication no ISBN 978-2-550-69375-8 PDF). Gouvernement du Québec. [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE\\_Esquisse\\_faible\\_revenu\\_Pop\\_Immigrante\\_2013.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Esquisse_faible_revenu_Pop_Immigrante_2013.pdf)

Mc Andrew, M., Ledent, J., Murdoch, J., Ait-Said, R. et Balde, A. (2013). Le profil et le cheminement scolaire des jeunes Québécois issus de l'immigration au secondaire : un portrait statistique. *Cahiers québécois de démographie*, 42(1), 31–55. <https://doi.org/10.7202/1017097ar>

Ménard, P-O. et Fadel, A-M. (2013). *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles.

Ministère de la Santé et de services sociaux (MSSS) (2019). *Manuel de soutien à l'intervention en maltraitance auprès des personnes âgées immigrantes* (publications no ISBN : 978-2-550-84145-6 - PDF) Gouvernement du Québec <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-830-17W.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2009). *Tous ensemble pour la réussite scolaire l'école j'y tiens* (publication no ISBN-978-2-550-56330-3-PDF). Gouvernement du Québec [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/LEcoleJyTiens\\_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/LEcoleJyTiens_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. (2014). *Portrait statistique 2011-2012 des élèves issus de l'immigration. Formation générale des jeunes - Éditions 2013* (publication no ISBN 978-2-550-71309-08-PDF). [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decision\\_nelle/14-00280\\_portrait\\_stat\\_eleve\\_issu\\_immigration\\_2011\\_2012.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decision_nelle/14-00280_portrait_stat_eleve_issu_immigration_2011_2012.pdf)

Ministère de l'Immigration, Francisation et de l'Intégration du Québec. (2019). *Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité culturelle au Québec. Gouvernement du Québec*. 4p. [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE\\_syn\\_an2018.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2018.pdf)

Ministère de l'Immigration, Francisation et de l'Intégration du Québec. (2019). *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*. Gouvernement du Québec. [http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB\\_Presence2019\\_admisQc.pdf](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf)

MIFI. (2019). *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*. Service de la recherche, de la statistique et de la veille de la MIFI : Québec.

St-Amour, M. et Bézy, S. (2020). *Migrations interrégionales au Québec : 2018-2019*. Bulletins sociodémographiques : institut de la statistique du Qc, 24(2). <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no3.pdf>

Misiorowska, M., Potvin, M., Arcand, S. et Audet, G. (2014). *Formation professionnelle des jeunes et des adultes issus de l'immigration : état de la situation en étude exploratoire*. Rapport de recherche : Groupe de recherche immigration, équité, scolarité (GRIES) pour le centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. <https://www.cipcd.ca/wp-content/uploads/2014/11/Misiorowska-ao%C3%BBt-2014-Rapport-final-FP.pdf>

Pagé, M. et Lamarre, P. (2010). *L'intégration linguistique des immigrants au Québec* (publication no ISBN 978-0-88645-211-7 PDF). Diversité, immigration et intégration. <https://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/diversity-immigration-and-integration/lintegration-linguistique-des-immigrants-au-quebec-michel-page-avec-la-collaboration-de-patricia-lamarre-idees-analyses-debats-depuis-1972/IRPP-Study-no3.pdf>

Pantaleón, J. et Castracani, L. (2017). Travail, morale et dépendance personnelle : les ouvriers agricoles mexicains et guatémaltèques dans les fermes québécoises. *Anthropologie et Sociétés*, 41 (1), 91–106. <https://doi.org/10.7202/1040269ar>

Pinsonneault, G., Lechaume, A., Benzacour, C. et Lanctôt, P. (2010). *Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés: échec ou transition dans le processus d'intégration?* (publication no ISBN 978-2-550-58409-4). Gouvernement du Québec. <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Programme-Aide-Sociale-Travailleurs.pdf>

Plante, J. (2010). *Caractéristiques et résultats sur le marché du travail des immigrants formés à l'étranger*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2010084-fra.htm>

Racine, M. et Hallée, Y. (dir.) (2018). *Les diversités en milieux de travail Discrimination, égalité des chances et inclusion*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Renaud, J. et Cayn, T. (2006). *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec* (publication no ISBN 2-550-46769-8 PDF). Gouvernement du Québec. <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/AccesEmploiQualifie-RapportRenaudCayn.pdf>

Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J-F., et Gagné, B. (2001). Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989. *Les cahiers du Gres*, 2(1), 29-40. <https://doi.org/10.7202/009421ar>

Robidoux-Bolduc, S. (2019). *L'intégration socioprofessionnelle des travailleurs issus de l'immigration dans les régions du Québec: les stratégies de rétention* (mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). <https://archipel.uqam.ca/12789/1/M16131.pdf>

Sabourin, P. et Bélanger, A. (2015). La dynamique des substitutions linguistiques au Canada. *Population*, 70(4), 771-803. <https://www.cairn.info/revue-population-2015-4-page-771.htm>

Santé et services sociaux du Québec. (2011). *Portrait de santé du Québec et de ses régions*. Gouvernement du Québec. 156p. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-228-01F.pdf>

St-Amour, M, et Haermmeli, G. (2020). *Bulletin socio-démographique. Institut de la statistique du Qc*, 24(2). <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no2.pdf>

Statistique Canada. (2008). *Portrait des immigrants au Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/2008018/findings-resultats/portrait-fra.htm>

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). (2016). *Cadre de références aux intervenants communautaires scolaires et interculturels (ICSI) Module 6 Profil de compétence et développement professionnel des ICSI*.

Ville de Mirabel (2020). *Profil socioéconomique 2020*. Publication gouvernementale. 83p.

Repéré à :

[https://mirabel.ca/uploads/1\\_Services/1.2\\_Services\\_aux\\_entreprises/1.2.7\\_Profil\\_socio\\_economique/Profil\\_socio-e%2%95%A0uconomique\\_2020\\_final\\_2\\_LP\\_FINAL.pdf](https://mirabel.ca/uploads/1_Services/1.2_Services_aux_entreprises/1.2.7_Profil_socio_economique/Profil_socio-e%2%95%A0uconomique_2020_final_2_LP_FINAL.pdf)